



collection Etudes et Travaux • Editions du Gret

GRET, CCL, IRAM

Les systèmes financiers pour le développement rural

Actes du séminaire régional organisé au Laos en octobre 1995
sous l'égide de la Banque de La République Démocratique Populaire Lao



Actes du séminaire organisé au Laos du 30 octobre au 1er novembre 1995,
sous l'égide de la Banque de la République Démocratique Populaire Lao.

Les systèmes financiers pour le développement rural

GRET, CCL, IRAM

collection Etudes et travaux

Ministère français des Affaires étrangères
Royal Dutch Embassy

Editions du Gret

Maquette : Solange Münzer (Gret). Imprimé par Darantière (Quetigny, France), avril 1995.

ISBN : 2 - 86844 - 078 - 9

Avant-propos

Du 30 octobre au 1^{er} novembre 1995 s'est tenu à Vientiane, au Laos, le premier séminaire régional sur les systèmes financiers pour le développement rural.

Qu'il nous soit permis de remercier, pour son accueil chaleureux, Monsieur le gouverneur de la Banque de la République Démocratique Populaire Lao, et à travers lui l'ensemble des responsables de cette institution ainsi que tous les membres du comité d'organisation du séminaire.

Nous nous félicitons également de la participation des délégations étrangères en provenance du Royaume du Cambodge, de la République socialiste du Viêt-nam et de l'Union du Myanmar.

Merci également aux nombreux participants lao, représentant la Banque de promotion agricole, les banques commerciales et les ministères concernés, ainsi qu'aux organisations internationales, notamment les ONG travaillant au Laos qui ont bien voulu nous aider dans la préparation du séminaire.

Nathalie Leserre a organisé le séminaire et en a rédigé les actes. Dominique Gentil, Pierre Daubert et Yves Peutot en ont assuré l'animation.

Enfin, le financement du séminaire a été pris en charge par le gouvernement français et la publication des actes par l'ambassade des Pays-Bas.

L'équipe d'animation

Dominique GENTIL, IRAM

Pierre DAUBERT, GRET

Nathalie LESERRE, GRET

Yves PEUTOT, CCL

Objectifs et déroulement du séminaire

En matière de financement rural, la situation de la République démocratique populaire lao peut être rapprochée de celle du Royaume du Cambodge et de la République socialiste du Viêt-Nam : volonté politique de mettre l'accent sur le développement rural, mise sur pied d'une ou plusieurs structures financières, prise en compte de la nécessité de décentralisation.

Même si chaque pays construit sa stratégie propre pour atteindre ces objectifs, plusieurs éléments sont communs :

- les systèmes de crédit existants sont récents ; on se situe encore globalement en phase de recherche et d'adaptation des systèmes testés aux contextes locaux ;

- les cadres institutionnels et juridiques sont en voie d'élaboration ;

- un grand nombre d'opérateurs, nationaux et extérieurs, travaillent dans ce domaine et essayent de mettre en place des cadres de concertation et d'échanges.

C'est sur la base de ces principaux éléments que s'est construite l'idée de cette rencontre régionale. Celle-ci n'avait pas pour ambition de produire des résolutions. Il s'agissait plus simplement d'organiser un échange d'idées et d'expériences.

Il était attendu que le croisement des acquis et des difficultés rencontrées permette d'enrichir les pratiques. Par ailleurs, il s'agissait de jeter les premières bases d'échanges régionaux bilatéraux : visites, échanges de publications et d'informations techniques, sessions de formations inter-pays...

Les débats ont été organisés autour de quatre axes :

- les acquis en matière de systèmes financiers ruraux dans le monde ;

- la situation du crédit rural dans les quatre pays. Des exposés ont été faits par plusieurs intervenants représentant le secteur bancaire mais aussi les ONG, les conseillers techniques, les systèmes mutualistes ;

- les atouts et les contraintes dans la mise en place de systèmes financiers décentralisés dans les quatre pays, les stratégies d'expérimentation, de formation, d'institutionnalisation ;

- des discussions autour de six thèmes d'intérêts communs : le lien entre les divers systèmes financiers, la permanence des institutions financières, le crédit en nature ou en espèces, les systèmes de garanties, comment atteindre les diverses catégories sociales, la politique de l'épargne.

Au total, après trois jours d'échanges, le bilan est apparu très satisfaisant. Les débats ont été de qualité, conviviaux et dynamiques.

Ce document reprend l'essentiel du contenu des discussions. Nous avons choisi de ne pas retranscrire l'ensemble des interventions et des débats. Le document final en eut été probablement trop chargé et sa lecture inconfortable. Nous avons opté pour une relation synthétique, tout en joignant en annexe certains textes ou résumés d'interventions.

Les lecteurs intéressés par certains développements pourront contacter les organisateurs, ou bien directement les institutions et les personnes dont les adresses figurent en dernière page de ce document.

Sommaire

7 PREMIÈRE PARTIE. Les acquis en matière de systèmes financiers décentralisés dans le monde

- 7 Les banques
- 10 Les projets
- 10 Les coopératives d'épargne et de crédit
- 11 Les formules inspirées de la Grameen Bank
- 11 Les systèmes mixtes

12 DEUXIÈME PARTIE. Le crédit rural au Laos, au Viêt-nam, au Cambodge et au Myanmar

- 12 1. La République démocratique populaire lao
- 14 2. La République socialiste du Viêt-nam
- 16 3. Le Royaume du Cambodge
- 18 4. L'Union du Myanmar

21 TROISIÈME PARTIE. Synthèse des débats thématiques

- 21 1. Comment lier les différents systèmes financiers ?
- 22 2. La permanence des institutions financières
- 25 3. Crédit en nature ou en espèces
- 26 4. La question des garanties et la fonction des groupes
- 27 5. Faut-il faire du crédit à toute les catégories sociales ?
- 28 6. L'épargne doit-elle ou non être préalable au crédit ?

31 Conclusions du séminaire

33 Annexes

- 33 1. Exposés des chefs de délégation
- 33 Discours d'ouverture de monsieur le gouverneur de la Banque de la RDP lao.

- 34 Résumé du discours de monsieur Tea Eav Ho, directeur du CCRD, Royaume du Cambodge.
- 35 Discours de monsieur Cam Hieu Kien, vice-directeur de la Banque agricole du Viêt-nam.
- 38 Intervention de monsieur Ohn Lwin, directeur adjoint de la MARDB, Union du Myanmar.

2. Résumés des interventions des ONG

- 40 *Pour la RDP lao :*
- Consortium, par Melle Lina Cosico
- 41 - ZOA, par monsieur Jan van der Lee.
- 42 *Pour le Cambodge :*
Acleda, par monsieur Saroeun.
- 44 *Pour le Viêt-nam:*
Forum des ONG, par monsieur Stan Dick.

46 3. Liste des participants

49 4. Programme du séminaire

51 5. Adresses utiles

Les acquis en matière de systèmes financiers décentralisés dans le monde

Il était intéressant, avant d'étudier la situation de chaque pays, de rappeler quels sont les principaux acquis et évolutions des systèmes financiers décentralisés depuis environ trente ans, à la fois en Amérique latine, en Afrique et en Asie.

L'exposé s'est appuyé sur des études réalisées par des bailleurs de fonds comme la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, par des universités et à partir des expériences propres des animateurs.

● Les banques

Parler de crédit fait instantanément penser au système bancaire. Mais il existe différents types de banques intéressées, à des degrés divers, par le crédit rural.

Les banques commerciales

A la recherche de profit et de rentabilité, les banques commerciales financent de préférence l'industrie, le transport, le bâtiment ou le commerce et s'intéressent peu à l'agriculture, jugée trop risquée. Les quelques activités financées sont liées à des campagnes de commercialisation, à des filières d'exportation ou à la modernisation

de grandes exploitations qui présentent des garanties. La petite agriculture est ignorée, considérée comme trop coûteuse en termes de distribution, de suivi et de récupération des crédits. Pour soutenir leurs actions de développement, les gouvernements ont appuyé la création d'autres types de banques.

Les banques de développement

Créées par les Etats pour être leur instrument financier en matière de développement, les banques de développement ont à l'origine un caractère généraliste.

En réalité, elles ont privilégié le financement d'infrastructures (routes, transport, énergie, etc.) et l'agriculture n'a que rarement dépassé 10 % du volume des crédits accordés. Leur capital venait de l'Etat ou de l'aide internationale.

La politique de crédit a souvent été polluée par des considérations politiques ou clientélistes. C'est ce qui explique d'une part leurs forts mauvais taux de recouvrement, et d'autre part leurs faillites quand les Etats ont cessé de les subventionner.

L'échec des banques de développement et l'impossibilité de faire du crédit avec des banques commerciales ont contribué à la créa-

Première partie

tion de banques spécialisées dans le financement des activités rurales.

Les banques spécialisées

Leurs résultats sont divers, mais globalement médiocres, pour ces principales raisons :

– le public atteint est souvent assez restreint (5 à 10 % de la population) et cette minorité est constituée de paysans riches et moyens, situés le plus souvent dans des zones favorables ;

– de mauvais taux de remboursement ;

– un déséquilibre financier de l'institution, qui ne doit sa survie qu'à des subventions versées par les gouvernements et/ou par l'aide internationale ;

– des rapports souvent tendus entre banque et clients.

En Asie, on note cependant quelques réussites, notamment en Thaïlande (avec la BAAC depuis 1964), en Indonésie (avec la Bank Rakyat Indonesia Unit Desa), ou encore avec la Grameen Bank que l'on peut inclure dans cette catégorie de banques spécialisées. Les débuts de la Banque agricole du Viêt-nam sont aussi prometteurs.

Il n'y a pas une seule et unique raison au succès de ces banques mais la conjonction de plusieurs facteurs. On peut en relever dix.

Dix critères de réussite des banques agricoles

- 1 - L'environnement économique.
- 2 - La situation générale de l'agriculture.
- 3 - L'autonomie de la banque.
- 4 - Une politique favorisant un différentiel de taux d'intérêt élevé.
- 5 - Le nombre de clients ou le volume de prêts.
- 6 - La productivité des agents.
- 7 - Le contrôle des charges.
- 8 - Un faible volume d'impayés.
- 9 - La rapidité des procédures.
- 10 - La politique de l'épargne.

L'environnement économique général

Une monnaie stable et un taux d'inflation contenu sont deux composantes à l'institution d'un environnement favorable au développement de l'activité économique et aux mouvements financiers.

La situation générale de l'agriculture

La banque sera d'autant plus disposée à accorder du crédit à l'agriculture que celle-ci sera diversifiée, que ses revenus seront éventuellement étalés dans l'année. Au contraire, dans une agriculture demandant de gros moyens ou pratiquée dans des zones difficiles, la banque se montrera méfiante et sera réticente à octroyer des prêts.

L'autonomie de la politique de la banque par rapport au gouvernement

Les banques qui ont réussi disposent d'une réelle autonomie. A partir des grandes orientations générales de la politique du gouvernement, elles ont pu élaborer par elles-mêmes leurs choix de clientèle, d'orientation de leurs crédits, l'implantation de leurs agences régionales et leur rythme de croissance.

Quand la banque est soumise à des orientations politiques impératives, l'équilibre financier est quasiment impossible à atteindre.

La politique des taux d'intérêts

Le différentiel entre le coût des ressources (épargne interne, emprunt, etc.) et le taux du crédit accordé est un élément clé de l'autonomie financière des banques. Dans les expériences qui réussissent, le différentiel d'intérêts est au moins de l'ordre de 10 à 15 % par an. Si l'épargne est rémunérée ou si le capital est emprunté à 3, 4 ou 5 % par an, le taux de crédit proposé est alors au minimum de l'ordre de 15 à 20 % par an.

Mais beaucoup pensent que les paysans étant pauvres, il faut d'une part leur faire payer un taux d'intérêt le plus bas possible – parfois

même 0 % – et d'autre part les encourager à épargner en rémunérant l'épargne à 10, 12, voire 14 % par an. Or, à discuter avec les paysans, on s'aperçoit qu'un taux d'intérêt de 20 à 30 % par an n'est pas un frein car leur priorité est l'accès au crédit.

Les banques structurellement déficitaires et donc équilibrées grâce à l'Etat sont à la merci des changements politiques ou des changements de politique.

Le nombre de clients et le volume des prêts

La Grameen Bank compte deux millions d'emprunteurs et accorde de petits prêts. La BAAC enregistre 4,2 millions d'emprunteurs avec un montant de prêt moyen de plus de 500 USD en 1992. Plus le volume des prêts est important et leur rotation rapide, plus la rentabilité des capitaux est facilitée.

La productivité des agents de crédit

Dans les banques qui fonctionnent bien, un agent traite environ 300 clients. On peut parfois dépasser ce chiffre. Pour cela, une bonne sélection et une bonne formation des agents, une politique de salaires et de primes incitatives liées au résultat sont nécessaires. Un système de motivation est efficace si la banque est libre d'instaurer la politique d'incitation qu'elle estime être la mieux adaptée, et si une partie des revenus des salariés est liée à leur performance, ce qui n'est pas le cas des banques subventionnées.

Le contrôle des charges de la banque et de ses frais généraux

Le poids de ces composantes varient en fonction du pays, son niveau d'infrastructure, la concentration de la population, l'éloignement des agences, le moyen de transport utilisé, etc.

Le pourcentage des impayés

On constate que les banques agricoles qui fonctionnent bien obtiennent des taux de rem-

boursement à 1 an avoisinant les 98 %. La BAAC enregistre des taux de l'ordre de 80 % mais continue d'exercer une pression sur les mauvais payeurs jusqu'à 5 ou 10 ans après l'échéance. Elle consent des aménagements mais les emprunteurs restent responsables du remboursement.

Le bon taux de recouvrement s'explique par la mise en place d'un système de garanties sévère même pour les paysans pauvres. Dans chaque pays, les méthodes diffèrent mais la forme la plus courante est le groupe de solidarité composé de 5 à 10 personnes qui se choisissent librement. Dans un groupe plus grand la solidarité est moins forte, tandis qu'à moins de cinq personnes, la garantie n'est pas sûre.

Les procédures, de l'octroi du crédit à la récupération des fonds prêtés

Les besoins en crédit des emprunteurs sont immédiats. Aussi une banque efficace cherche-t-elle à ne pas dépasser une semaine entre la demande et le déblocage des fonds. Il faut également limiter les formulaires.

Une fois le crédit octroyé, il y a un suivi régulier des emprunteurs, de l'utilisation du crédit, du plan de remboursement, pour pouvoir intervenir dès qu'une difficulté survient. Les procédures d'intervention sont souvent rapides et cherchent à apporter une solution pratique pour l'emprunteur.

La politique de l'épargne

Les banques qui ont réussi ont mis en place un processus de collecte de l'épargne de façon très progressive. Souvent avant de lancer des produits d'épargne, on attend que les mécanismes du crédit soient bien compris et rôdés. Il existe alors une relation de confiance qui facilite la mobilisation de l'épargne.

Les politiques d'épargne sont différentes selon les catégories de paysans. Quand ils sont aisés, comme en Thaïlande, le système d'épargne est libre et volontaire. La Grameen Bank, quant à elle, a adopté un système d'épargne obligatoire

Première partie

(par l'intermédiaire du paiement de cotisations, du prélèvement d'un pourcentage du crédit) pour alimenter des comptes d'épargne bloquée et/ou des fonds de garantie. En effet les paysans pauvres préfèrent investir plutôt que de conserver leur épargne, d'où une obligation de la banque à forcer l'épargne.

La combinaison de ces conditions contribue souvent au succès et à la pérennité des systèmes quels qu'ils soient. Mais il suffit que trois ou quatre de ces conditions manquent pour conduire à l'échec.

Le cas du Mexique avec la Banrural

1. L'inflation est élevée.
2. L'agriculture globalement riche offre cependant de très grandes disparités selon les régions.
3. La Banrural a une faible autonomie vis-à-vis du gouvernement. Instrument financier de l'Etat pour déverser des fonds dans les campagnes, la survie de la banque a été mise en question lorsque le gouvernement a décidé de changer de politique. Brutalement seuls les paysans ayant des garanties ont eu accès au crédit. Le nombre de clients est passé de 1,5 million à 400 000.

Le résultat est qu'au moins 50 % des crédits n'ont pas été récupérés. Ces impayés sont cachés par des techniques bancaires qui améliorent artificiellement la situation de la banque. Ainsi, un retard de remboursement est considéré comme étant un nouveau prêt et, lors de catastrophes naturelles, les impayés sont transférés à une compagnie d'assurance publique.

De plus les garanties matérielles ne fonctionnent pas bien car, par solidarité, les paysans refusent de racheter le matériel saisi des paysans en difficultés, ce qui oblige la Banrural à stocker beaucoup de matériel.

● Les projets

L'époque des projets de développement intégré a marqué un changement dans les stratégies des bailleurs de fonds. On a financé de plus en plus des composantes crédit au sein de projets intégrés.

Souvent le volet crédit vient en appui d'actions de développement intégré. L'objet des cré-

aits y est orienté par le projet qui détermine la politique d'attribution. Cette contrainte incite au détournement de l'objet de crédit, et au non-remboursement.

De plus, ces projets n'envisagent pas la pérennité des structures créées. Le critère de réussite du projet est davantage le montant de crédit distribué que le montant remboursé. Comme le projet a une durée de vie limitée, et que les objets de crédit sont parfois en décalage avec le souhait des bénéficiaires, l'ensemble contribue généralement à de mauvais remboursements.

● Les coopératives d'épargne et de crédit

Les Coopec se sont développées notamment pour remédier aux limites des banques en responsabilisant les paysans dans la structure financière. Elles ne dépendent donc pas de subventions extérieures mais de l'épargne de leurs membres. C'est la théorie de « l'argent chaud ».

Les Coopec présentent cependant quelques inconvénients :

- elles s'adressent en priorité à la population qui peut épargner, c'est-à-dire aux couches moyennes (fonctionnaires, artisans, commerçants, paysans moyens ou aisés) et excluent donc les paysans pauvres. Des analyses montrent que 60 à 70 % de la population est ainsi exclue de ces systèmes ;
- les conseils d'administration ou les comités de crédit sont souvent aux mains des notables ;
- l'épargne n'est pas toujours réinvestie localement.

Leur mérite est toutefois de montrer que l'épargne est possible et qu'il existe même un potentiel et des capacités chez les paysans à gérer les caisses locales, voire les fédérer en caisses régionales et nationales pour devenir des banques coopératives.

● Les formules inspirées de la Grameen Bank

L'exemple de la Grameen Bank a inspiré une centaine d'expériences à travers le monde et montre qu'il est possible de faire du crédit à des paysans pauvres sans terre et sans garantie ainsi qu'aux femmes. En 1995, elle compte 2 millions de membres dont 94 % sont des femmes.

Le professeur Yunus, qui a commencé à tester le crédit aux pauvres à partir de ses fonds personnels, a expérimenté pendant sept ans avant que le système ne devienne une banque.

Le "modèle Grameen Bank" conforte l'idée qu'il faut un temps d'expérimentation dans tout projet, qu'il est plus facile de rembourser de petites sommes chaque semaine plutôt qu'un montant élevé à l'échéance (même pour le crédit à l'habitat), que l'épargne sous une forme obligatoire est possible, que l'absence de garanties matérielles peut être compensée par des groupes de solidarité, que les clients peuvent être aussi les sociétaires de la structure qui leur fait crédit.

● Les systèmes mixtes : caisses locales, refinancement bancaire

Il existe des systèmes intermédiaires essayant de concilier les avantages de la banque et des systèmes décentralisés participatifs.

A la base, des caisses ou des banques villageoises ou intervillageoises impliquent les paysans dans la sélection des emprunteurs, organisent, distribuent et récupèrent le crédit. Un comité supervise ces différentes fonctions.

Les caisses passent un protocole d'accord avec des banques pour recevoir un refinancement. Les excédents de trésorerie sont placés à la banque qui réalise aussi des refinancements à des taux préférentiels (puisque les risques sont limités et les coûts d'opération réduits).

● En conclusion

Même s'il n'existe pas de solution toute faite, le respect de certaines idées de base est nécessaire pour le développement et surtout la pérennité des systèmes financiers.

Au-delà de ces aspects fondamentaux, la grande diversité des expériences conforte l'idée qu'il ne faut pas être dogmatique. Les contextes sociaux, culturels et économiques déterminent entre chaque pays, voire entre chaque région, des différences d'approche sur les montants de crédit, les formes de garantie, la forme de l'implication des bénéficiaires...

Le crédit rural au Laos, au Viêt-nam, au Cambodge et au Myanmar

1. La République démocratique populaire lao (RDP lao)

Avant 1988, il n'existait qu'une seule banque publique qui cumulait la fonction de banque centrale et les autres activités bancaires. Suite à une réorganisation du système bancaire, la fonction de la Banque de la RDP lao a été modifiée – elle fait office de banque centrale – et des banques commerciales ont été créées.

Les banques commerciales sont de plusieurs natures :

♦ *Les banques commerciales publiques* sont détenues majoritairement par l'État et ont une vocation généraliste. Mais elles font en priorité crédit aux services, à l'industrie et au commerce. L'agriculture est le secteur le moins financé. Ces banques doivent générer du profit et stimuler l'épargne.

Les taux d'intérêt des banques commerciales sont fixés par la Banque de la RDP lao. Ils sont de 10 % par an pour le court terme, 8 % par an pour le moyen terme et 7 % par an pour le long terme. La rémunération de l'épargne est respectivement de 12, 14 et 16 %.

♦ Le décret de la création de la *Banque de promotion agricole* (BPA) date du 19 juin

1993. Son capital est détenu à 80 % par l'État. C'est la première institution financière pour le développement en RDP lao. Son objectif est de financer les investissements, les initiatives économiques et la modernisation des techniques qui contribuent à l'amélioration du revenu des paysans. La BPA doit couvrir ses coûts et atteindre son autonomie financière mais n'est pas tenue de faire du profit comme une banque commerciale. Elle octroie du crédit à plus de 50 000 familles avec un taux de recouvrement de 95 %. Les taux d'intérêt sont ceux fixés par la Banque de la RDP lao. A partir de l'exemple de la BPA de Luang Prabang, on peut tirer quelques grandes lignes de fonctionnement des BPA provinciales.

La majeure partie des prêts sont faits à des paysans réunis dans des groupes de 7 à 15 personnes. Souvent tous les membres du groupe doivent utiliser le crédit de la même manière. Les crédits individuels sont rares. Les crédits servent surtout à la production alimentaire, l'élevage, l'artisanat, la transformation, le défrichement de nouvelles terres, l'achat de bêtes de trait.

Le crédit rural au Laos, au Viêt-nam, au Cambodge et à Myanmar

Le plafond des crédits est de 500 000 kips par famille (1 \$ = 925 kips en novembre 1995). Le plancher des crédits individuels est de 50 000 kips. Lorsqu'elle prête aux groupes, la banque ne demande pas de garantie car les membres des groupes ne sont pas les paysans les plus démunis et le groupe se porte solidairement garant de l'emprunteur. En revanche pour les prêts individuels, des garanties matérielles sont nécessaires.

Les décaissements se font à la banque ou au village. Une ou deux semaines après le décaissement, les agents de la BPA contrôlent le bon usage du crédit.

La banque adapte le plan de recouvrement en fonction des objectifs et de l'objet du crédit. Lors de mauvais recouvrements, des pénalités sont infligées. Pour les crédits difficilement exigibles, des négociations sont engagées avec le chef du district et les parties concernées. S'il y a une justification technique à des pertes, le rééchelonnement du crédit est possible.

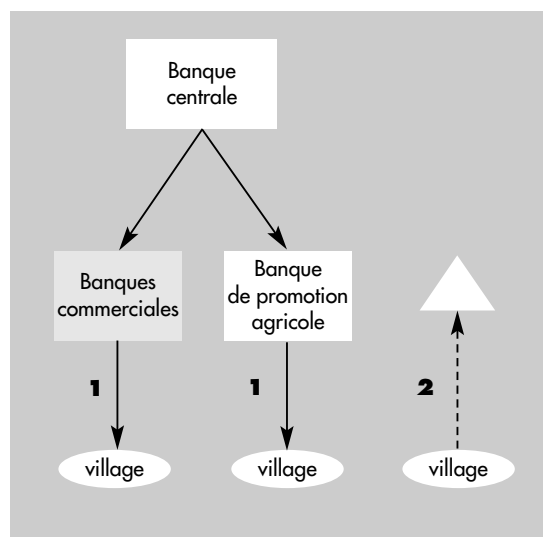
♦ A noter qu'en 1984, l'Etat avait créé des **coopératives de crédit** afin, notamment, d'attirer l'épargne. Mais leur faillite a été déclarée en 1991. Une nouvelle réglementation sur les coopératives de crédit est en vigueur depuis le 10 novembre 1994. A ce jour, très peu de coopératives fonctionnent.

♦ En dehors du circuit bancaire, des expériences de crédit sont menées dans le cadre de projets de développement intégré par des **organisations internationales** (par exemple le projet du Pnud à Oudomxay) ou des **ONG** (par exemple Consortium et ZOA). Dans ce dernier cas l'Union des femmes lao est leur partenaire sur le terrain. Ces projets ont un certain nombre de points communs :

- il n'y a pas de projet crédit à part entière. Le crédit est l'une des composantes, souvent mineure, de projets de développement intégré ;
- les bénéficiaires des projets sont souvent des minorités ethniques ou bien des réfugiés ;
- la plupart de ces projets n'ont pas de composante épargne ;

– la plupart des systèmes de crédit mis en place sont des fonds rotatifs organisés à partir de crédit en nature (banques de riz ou de buffles).

● Le système financier rural en RDP lao



A la base, les villages bénéficiant de structures proposant du crédit sont composés de paysans plus ou moins pauvres vivant dans des zones plus ou moins reculées, monétarisées et développées.

Systeme 1

Au sommet de la pyramide du système bancaire, la Banque de la RDP lao fait office de banque centrale. Elle a des filiales commerciales, comme les banques Aloun May ou de Pak Tai, dont elle détient complètement le capital. Ces banques, généralistes, pratiquent le crédit rural de façon marginale.

Depuis 1993, la Banque de promotion agricole (BPA) prend progressivement à son compte la distribution de crédit dans le monde rural. Les filiales commerciales de la banque centrale sont tenues d'accorder un volume de crédit à l'agriculture correspondant à 10 % de leur portefeuille.

Les rapports entre les banques et les villageois sont descendants, sans aucune implication

Deuxième partie

ou participation des paysans à la politique de crédit.

Systeme 2

C'est un système indépendant du système bancaire classique. Il s'agit d'expériences de crédit menées par des ONG ou des organismes internationaux dans des projets de développement intégré. Le capital vient de l'extérieur. La pérennité des structures créées n'est pas toujours envisagée. Au retrait du projet, une partie de l'argent peut rester au village.

● En conclusion

Pour le moment le crédit agricole et rural est encore peu développé au Laos. Le nombre de

paysans ayant accès au crédit est inférieur à 100 000.

La Banque de promotion agricole se situe encore en phase de démarrage et cherche à renforcer la capacité et la formation de ses agents pour mieux répondre aux besoins des paysans.

Contrairement au Cambodge ou au Viêt-nam, il n'y a pas au Laos, de projet-pilote capable de créer des références sur des formes de crédit décentralisé. Les ONG interviennent peu sur ce secteur ou bien ne distribuent du crédit que dans le cadre de projets de développement intégré, généralement sans lien avec la BPA.

La plupart des logiques de fonctionnement sont descendantes, sans implication des bénéficiaires.

2. La République socialiste du Viêt-nam

La Banque agricole du Viêt-nam

Au Viêt-nam, la situation du crédit agricole et rural évolue rapidement. Après des échecs en matière de coopératives d'épargne-crédit dans les années 80, les autorités ont créé le 14 novembre 1990 la Banque agricole du Viêt-nam (BAV).

C'est la principale institution de crédit du monde rural au Viêt-nam. Elle compte plus de 2 500 agences réparties dans les provinces, les districts et les villages, et employait 20 000 personnes en 1994. Ses ressources proviennent pour partie de l'Etat vietnamien, pour partie de prêts internationaux. Elle distribue du crédit à environ 5 millions de familles réparties en deux catégories, les familles agricoles qui font en général des emprunts de moins de 1 million de dôngs (soit environ 96 US\$) auxquelles aucune

garantie n'est demandée et les familles non agricoles pour lesquelles des garanties sont exigées.

Depuis peu, les autorités du pays ont créé deux nouvelles institutions spécialisées :

Les caisses populaires de crédit

Ce sont des coopératives d'épargne-crédit fondées sur le modèle Desjardins du Canada. Elles ont commencé leur activité à la fin de 1994. Chaque coopérative de crédit est autonome et responsable de son fonctionnement. La banque centrale exerce un rôle de contrôle.

La Banque nationale du Viêt-nam a choisi 14 provinces pour expérimenter ces 28 caisses.

A la fin du mois de septembre 1995, le nombre de caisses populaires locales établies dans tout le pays est de 383 dont 344 caisses

fonctionnent particulièrement bien et comptent au total 104 958 membres. Le montant total du capital des caisses est de 307,8 milliards de dôngs (soit 28 millions de US\$). Une partie du capital provient de la mobilisation de l'épargne à hauteur de 198,5 milliards de dôngs (18 millions de US\$). Le montant cumulé des prêts est de 474,9 milliards de dôngs (43 millions de US\$).

A ce jour, 5 caisses régionales de crédit fonctionnent et jouent un rôle de conseil pour les caisses locales. La caisse de crédit au niveau central est chargée de l'amélioration de l'organisation, de la distribution, de l'utilisation et de la régulation du capital.

La Banque des pauvres

Créée le 1er septembre 1995, elle est gérée par la BAV. C'est une organisation de crédit publique sans but lucratif opérant sur tout le territoire. La Banque des pauvres a, comme son nom l'indique, pour mission de distribuer du crédit aux plus pauvres. Son capital initial provient essentiellement de la BAV : 432 milliards de dôngs (393 millions de US\$) auraient été distribués sous forme de prêts à environ 420 200 familles à la fin du mois d'octobre 1995.

La banque accorde des prêts répondant à un objectif économique et à des familles pauvres qui manquent de capital pour entreprendre une activité productive. Aucune garantie n'est exigée à l'emprunteur. La période de crédit doit être cohérente avec le cycle de production ou le secteur d'activité. Dans tous les cas, la période de crédit n'excède pas 36 mois. Le plafond du crédit sans garantie est de 2,5 millions de dôngs par famille à un taux de 14,4 % par an.

Autres systèmes

Parallèlement à ces systèmes, plusieurs ONG interviennent dans le domaine du crédit, très souvent en lien avec l'Union des femmes. D'après une base de données mise à jour récemment, le cumul des bénéficiaires sur les différents projets atteint 60 000.

♦ **Le Gret, en lien avec le programme Fleuve Rouge**, mène un projet expérimental depuis 1992. Au départ le projet a orienté ses recherches vers des formules de caisses de crédit autonomes fonctionnant sur dotation en capital. Actuellement le projet met en place un partenariat avec la BAV et la Banque des pauvres afin de tester un système mixte (refinancement de caisses autonomes par la banque).

♦ **Un forum épargne-crédit** a été créé au Viêt-nam en juin 1993. Il rassemble des représentants d'ONG, d'organisations d'aide bi et multi-latérale, d'organisations gouvernementales et d'organisations de masse. Les activités du forum sont de plusieurs natures.

1. Des réunions mensuelles au cours desquelles une personne présente un sujet qui est ensuite discuté.

2. Le regroupement d'informations et de données. Les membres du forum financent un projet qui compile des informations détaillées sur les projets d'épargne et de crédit au Viêt-nam.

3. Des stages et le partage d'informations.

4. Le lobbying : le forum est un moyen pour influencer la politique du gouvernement et des organisations multilatérales en matière de crédit rural.

5. La recherche : une bibliographie commentée sur le crédit et l'épargne en général et au Viêt-nam en particulier a été créée. Les rapports et évaluations des projets circulent entre les organisations.

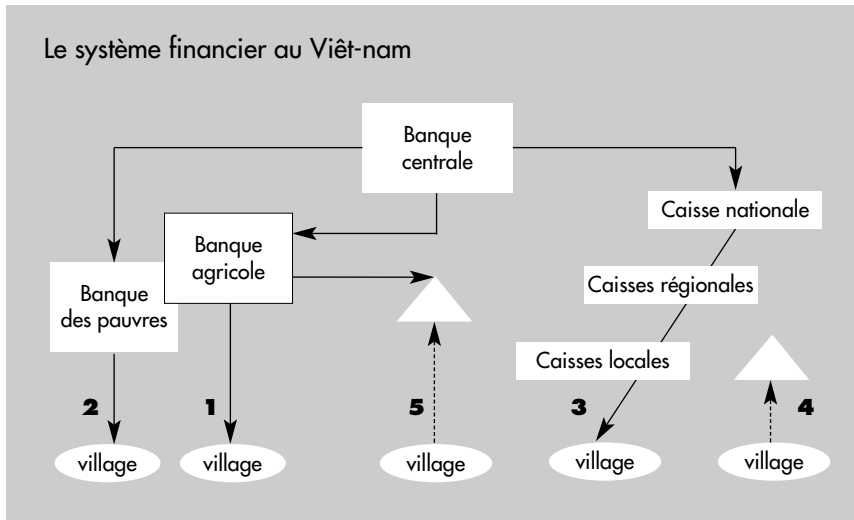
● **Le système financier rural au Viêt-nam**

(Voir schéma page suivante.)

La banque centrale joue un rôle très important.

Système 1 : elle crée une banque spécialisée pour l'agriculture, la Banque agricole du Viêt-nam.

Système 2 : la Banque des pauvres est liée par son capital et son fonctionnement à la BAV (les agents de la BAV et de la Banque des pauvres seront les mêmes).



Systeme 5 : c'est le système du projet Gret dans lequel la banque agricole et les caisses villageoises travaillent ensemble.

● **En conclusion**

Le Viêt-nam présente une grande diversité de structures. La BAV domine par

Systeme 3 : le système des caisses populaires de crédit comprend trois niveaux : un niveau local qui regroupe plusieurs villages, des caisses régionales et une caisse nationale. Chaque caisse est une entité juridique autonome qui fonctionne de manière indépendante mais qui reste sous le contrôle de la banque centrale, quel que soit le niveau. Ce système a pour socle une organisation propre des bénéficiaires à la base, tout en étant piloté et contrôlé par la banque centrale.

Systeme 4 : il réunit des systèmes appuyés par des ONG dans lesquels il existe une participation forte des paysans.

son volume de prêts et impressionne par la rapidité de son développement. Il sera particulièrement intéressant, pour le Laos et le Cambodge, de suivre ses résultats.

La Banque des pauvres vient tout juste de se mettre en place. Il sera là aussi intéressant de voir dans quelle mesure cette banque peut parvenir à l'équilibre financier tout en appliquant une politique de taux d'intérêt bas.

Les autres expériences essayent d'impliquer les bénéficiaires. On ne voit pas encore cependant comment les actions des ONG pourront être appropriées ou reproduites à plus grande échelle.

3. Le Royaume du Cambodge

Dans les conditions de lente reconstruction qu'a connue le pays, le secteur bancaire est resté longtemps marginal. La banque nationale a toutefois effectué quelques distributions de crédits, notamment dans le secteur de l'industrie et de l'agriculture. Bien que les chiffres nous manquent, il est évident que les résultats des crédits agricoles n'ont pas été positifs. Les impayés étaient nombreux, les taux d'intérêt trop bas pour

couvrir l'inflation et le mode de distribution du crédit, assez centralisé et bureaucratique, était finalement inadapté.

Les aides extérieures au secteur rural ont commencé à être importantes au début des années 90. En matière de crédit rural, les ONG ont joué un rôle important au Cambodge.

Dans le secteur rural, c'est le projet Gret/

Le crédit rural au Laos, au Viêt-nam, au Cambodge et à Myanmar

Minagri qui est le plus avancé. Commencé en 1991 à des fins expérimentales, il couvre aujourd'hui les besoins de plus de 10 000 familles au sein de 140 caisses dans les provinces de Kandal, Kompong Speu et Prey Veng. Il prévoit une extension importante dans les trois prochaines années, allant de pair avec son institutionnalisation.

L'objectif initial du Gret était de tester un système organisé depuis la base et qui, selon les résultats obtenus, pourrait éventuellement se fédérer petit à petit en réseau national. A la base du système se trouvent des caisses avec un comité de crédit élu. Initialement, les caisses recevaient une dotation en capital. Aujourd'hui, il s'agit de lignes de crédit, remboursées par les caisses à la fin de chaque cycle à la structure centrale.

La durée des prêts varie entre six et dix mois selon les caisses. Le montant moyen du crédit est de 35 dollars par mois. Le système de garantie repose sur la constitution d'un groupe solidaire de cinq personnes. Les intérêts sont payés mensuellement – le taux est actuellement de 4 % par mois – et le capital est remboursé en fin de cycle. Les taux de recouvrement sont de 94 % à l'échéance, et de 98 % six mois après.

Dans le domaine de l'appui aux micro et petites entreprises, Acleda (Association of Cambodian Local Economic Development Agencies) est la référence. C'est une ONG khmère indépendante, créée en janvier 1993, avec 80 personnes réparties sur huit provinces et la capitale. L'appui est donné en priorité aux populations désavantagées : les pauvres, les femmes ayant la charge d'un foyer, etc.

En deux ans et demi Acleda a distribué plus de 1,5 million de dollars à plus de 8 000 clients. Le taux de recouvrement pour les micro-entreprises est de 98 %, et de 96 % pour les petites entreprises. Plus de 90 % des clients sont des femmes.

La répartition des crédits est la suivante :

- 40 % pour la production ;
- 20 % pour les services ;

- 16 % pour le commerce ;
- 23 % pour l'agriculture.

D'autres ONG développent des systèmes de crédit (CRS, ANS, Care, Concern...).

Lorsque les premiers résultats favorables des expérimentations ont été connus, il est apparu que l'absence de législation sur le crédit rural pouvait empêcher le développement des réseaux. En effet la préoccupation actuelle au Cambodge est de passer d'un système qui a permis d'accumuler des expériences mais qui reste limité, à une phase de démultiplication. De plus, la prolifération des projets ONG (une trentaine) posait le problème de la coordination des actions engagées.

C'est ainsi que le gouvernement a créé en 1995 un Comité pour le crédit rural et décentralisé (CCRD). Il dispose d'une cellule technique permanente constituée notamment d'un directeur cambodgien et d'un assistant technique français. Le mandat du CCRD est de proposer des orientations générales en matière de crédit rural, de préparer les cadres légaux (associations de crédit, législation sur les taux, statuts des institutions financières rurales) et de vérifier la bonne application des lois.

Les efforts du CCRD portent sur la formation (pour les cadres moyens et supérieurs), la réglementation (mettre en place une comptabilité cohérente avec le plan comptable national et suffisamment simple pour être utilisée par les opérateurs, fixer des règles de contrôle, réfléchir sur des règles prudentielles, sur les problèmes de liquidité, sur les fonds et la fixation des taux d'intérêt, etc.) et sur l'institutionnalisation. Le rôle du CCRD est aussi d'éviter à des intervenants quels qu'ils soient de suivre de mauvaises pistes.

Pour l'instant, le Cambodge a donc opté pour la promotion des systèmes décentralisés existants. Il est probable que les grands réseaux soient institutionnalisés dans le futur.

● **Le système financier rural au Cambodge**

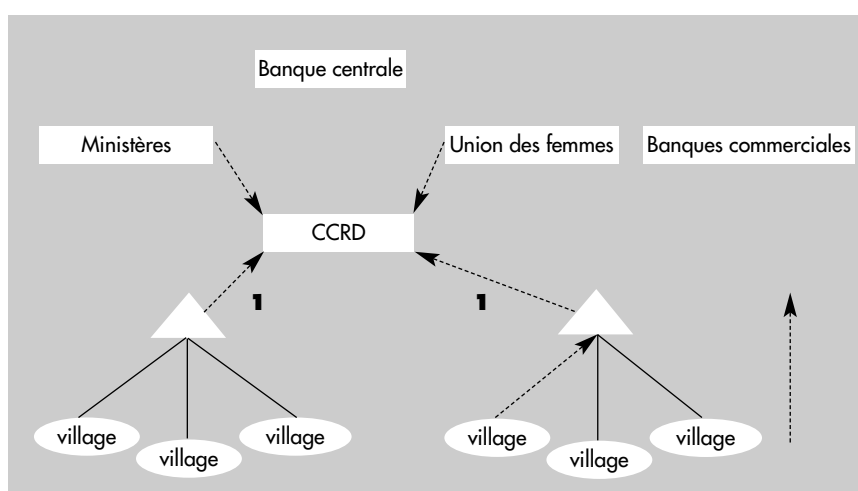
La banque centrale a souhaité d'elle-même ne pas jouer un rôle actif dans le crédit rural. Et les quelques banques commerciales qui cherchent le profit ne sont pas intéressées par le crédit rural. Contrairement au Viêt-nam et au Laos, les flèches venant du bas sont plus importantes et celles venant du haut sont limitées.

● **En conclusion**

Le Cambodge a opté pour la promotion de systèmes décentralisés mettant l'accent sur la participation des bénéficiaires. Le réseau au Cambodge est récent et touche donc encore un nombre limité de paysans (moins de 5 % de la population). Parmi les nombreux réseaux de base, au moins deux devraient devenir de véritables institutions financières.

Pour l'instant, ces systèmes ne répondent pas aux besoins de crédit pour les gros investissements.

Le Cambodge se distingue du Laos et du Viêt-nam par deux autres aspects : l'existence du CCRD, structure d'interface entre les réseaux et les institutions d'Etat, et la



Système 1 : à la base, certains villages sont regroupés dans des réseaux de caisses villageoises constitués par les projets des différentes ONG qui interviennent en matière de crédit. C'est le CCRD qui établit la liaison entre les initiatives émanant de la base et la sphère étatique, de façon souple et progressive.

non-participation de la banque centrale aux systèmes de crédit rural.

Les responsables cambodgiens se montrent par ailleurs libéraux en matière de taux d'intérêt. Ceux-ci doivent être assez élevés pour permettre le développement des systèmes financiers, tout en demeurant raisonnables pour les emprunteurs.

4. L'Union du Myanmar

Lorsque le pays est passé d'une économie planifiée à une économie de marché, une nouvelle loi bancaire a été promulguée par le gouvernement. A partir de 1990, les banques d'Etat ont été restructurées. La nouvelle politique économique a permis aux entrepreneurs locaux et étrangers de mettre en place des *joint-ventures*, des sociétés et des commerces privés afin de se lancer dans la production, la fabrication et le

commerce dans des domaines auparavant réservés à l'Etat.

La Myanmar Agricultural and Rural Development Bank (MARDB) est une banque d'Etat qui a succédé à la banque agricole d'Etat créée en 1953. Elle est gérée par un conseil d'administration composé de représentants de ministères.

Elle a un réseau étendu à travers le pays, composé de 14 agences régionales, 166 branches et 47 bureaux proposant du crédit à court et long terme à plus de 2 millions de paysans. La loi bancaire promulguée en juillet 1990 a permis notamment une augmentation du capital de la banque passant de 40 millions à 1 000 millions de kyats.

Les prêts

La MARDB accorde des prêts aux structures agricoles d'Etat, aux organisations s'occupant du bétail, aux entrepreneurs privés, aux banques villageoises, aux fermiers et aux ouvriers agricoles. Les prêts sont classés en trois catégories :

- les prêts annuels (la durée est adaptée à la durée des cultures) ;
- les prêts à moyen terme (de 2 à 4 ans) ;
- les prêts à long terme (5 ans et plus) essentiellement pour l'achat de matériel agricole, d'animaux de trait, de charrettes, de pompes, de motoculteurs, etc., ainsi que pour des projets agricoles intégrés.

Les prêts annuels sont octroyés pour la culture de 34 variétés. Le montant total déboursé pour 1993-1994 est de 2 607 millions de kyats et concerne 1,48 million de fermiers. Le taux d'intérêt en vigueur est de 13 % depuis 1989-1990.

Les banques villageoises

La MARDB s'appuie sur le réseau de banques villageoises. Ce sont des groupes organisés au niveau villageois. Elles sont au nombre de 12 280 et forment les unités de base pour canaliser le crédit agricole. Les banques villageoises sont des entités légales autonomes avec plus de 3 millions de paysans membres. Il faut un minimum de 25 membres pour créer une banque villageoise.

Chaque membre doit acheter un minimum de 10 parts à 1 kkyat chacune. Les droits d'inscription sont facultatifs. Etant donné que des non-membres ne peuvent pas emprunter à la banque villageoise, tous les agriculteurs deviennent membres.

La banque villageoise est régie par un comité de cinq personnes élu par les actionnaires et ce comité est responsable auprès des membres. Tous les comités des banques villageoises sont volontaires. Ils sont responsables pour l'encaissement des paiements et la comptabilité.

La MARDB prête aux banques villageoises à un taux de 13 % par an et, par la suite, celles-ci prêtent aux agriculteurs membres à 18 %. Le différentiel d'intérêt de 5 % leur permet de couvrir leurs frais et au mieux de faire un bénéfice ou d'augmenter leurs fonds propres qui peuvent servir de fonds de garantie auprès de la MARDB.

Les membres empruntant de l'argent à la banque villageoise participent aussi à l'épargne obligatoire (1 % de l'emprunt).

Procédures d'octroi du crédit

La MARDB ne fixe pas d'interdit pour obtenir un crédit à partir du moment où le paysan n'est pas débiteur. Une demande officielle par des agriculteurs membres est faite par l'intermédiaire des banques villageoises et ensuite à la branche par les comités de banques villageoises grâce à des formulaires mentionnant la zone d'activité, les cultures, etc. Les critères principaux pour approuver un emprunt à terme sont la viabilité de l'affaire et la capacité de remboursement de l'emprunteur.

Le système de garantie

Dans le système des banques villageoises, la garantie pour les emprunts saisonniers repose sur la responsabilité solidaire et aucune autre garantie matérielle n'est demandée. Pour les emprunts à moyen et long terme, le paysan doit présenter deux garants personnels. Le matériel et les machines agricoles achetés avec l'argent de l'emprunt peuvent être mis en gage.

L'épargne

La banque a lancé un programme d'épargne rural en octobre 1993. Dans ce cadre, 2 millions de ruraux ont été encouragés à déposer

Deuxième partie

leurs revenus supplémentaires à la banque sur un compte d'épargne rémunéré à 10 %. Épargner leur permet de contracter un emprunt agricole pour un montant quatre fois supérieur au montant de leurs dépôts à un taux de 15 % au lieu des 18 % normaux.

Au 31 juillet 1995, 1,63 million de personnes avaient ouvert des comptes épargne et déposé 24 021 millions de kyats. Le personnel de la MARDB propose aussi un service mobile à la population rurale partout dans le pays. Près de 0,6 million d'agriculteurs épargnent leurs revenus supplémentaires en ouvrant des comptes.

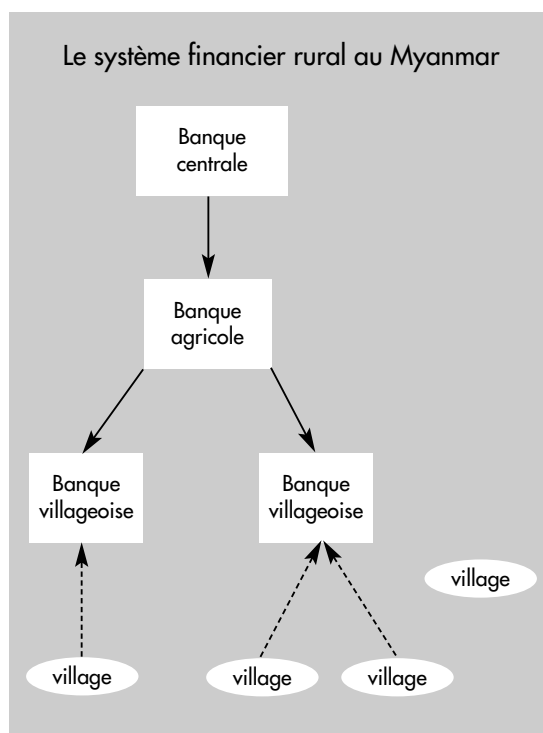
Les principaux problèmes auxquels le système bancaire doit faire face au Myanmar sont :

- une inflation élevée et imprévisible (elle se situe aux alentours de 30 % à 40 % par an) ;

- les taux d'intérêt de la MARDB sont artificiellement maintenus en dessous de l'inflation, ce qui conduit à des besoins annuels de recapitalisation de la banque par le Trésor public. Un déficit public élevé nourrit à son tour l'inflation ;

- l'incapacité à couvrir les besoins de financement des activités non agricoles de la majorité des producteurs ruraux. Et ceci malgré un système efficient de banques villageoises développé par la MARDB et qui touche un nombre important d'agriculteurs du Myanmar. Les cultures reconnues comme pouvant servir de caution ne comprennent pas les cultures derrière défriche-brûlis. Aussi, le système est-il peu applicable dans les zones de montagnes environnantes.

Notons enfin que les taux de remboursement sont excellents, près de 100 %, probablement grâce à une pression de la part des autorités locales plus qu'à une appropriation sociale par les villageois.



NB : Le Gret mène depuis 1995 une expérimentation dans le cadre des projets du PNUD dans l'Etat du Chin. Celle-ci, trop récente pour pouvoir être présentée, ne figure pas sur ce schéma.

● En conclusion

Le système financier rural du Myanmar est, par son organisation, de type mixte. L'Etat détermine les niveaux d'intérêts, la politique de crédit, etc., tandis que les banques villageoises, établies à la base, prennent en charge ce qui concerne la distribution du crédit, son suivi et son recouvrement. Le Myanmar doit cependant faire face à deux problèmes essentiels : des taux d'intérêt insuffisants par rapport à l'inflation, ce qui, nous l'avons vu, suppose une recapitalisation par l'Etat, et la difficulté de définition d'une politique de crédit pour les activités non agricoles dans les zones montagneuses où est pratiquée la défriche-brûlis.

Synthèse des débats thématiques

1. Comment lier les différents systèmes financiers ?

Chaque pays a des structures et une histoire des systèmes financiers qui lui sont propres. Cependant, la tendance, surtout vérifiée au Viêt-nam, est de partir d'un système financier simple qui se complexifie avec le temps.

De plus, lors de la présentation des actions de crédit rural en RDP lao a été posé le problème de la multiplicité d'actions menées en matière de crédit et de l'absence de liens entre ces actions et les autorités financières du pays. Dans certains cas, les projets n'entreprenaient des démarches vers la Banque de promotion agricole qu'avant de partir ou lorsqu'ils avaient des difficultés. D'autre part le projet soutenu à Bolikhamxay par les Quakers s'appuyait davantage sur les autorités du district, proches des bénéficiaires, que sur les structures financières du pays.

La multiplication des institutions financières ou des structures faisant du crédit visant des populations cibles différentes est un phénomène normal. Mais pour éviter, entre autres, des superpositions de compétences ou des concurrences géographiques, il faut s'interroger sur le lien qu'elles doi-

vent entretenir entre elles.

Par ailleurs, en terme d'efficacité opérationnelle et financière, les réseaux d'épargne-crédit décentralisés et les banques ont parfois intérêt à se lier par des accords de refinancement. En effet, les systèmes décentralisés ne sont pas concurrents des banques, mais le plus souvent complémentaires. Les banques ont intérêt, à la fois pour limiter leurs coûts et les impayés, à s'appuyer sur des groupes organisés et responsables. Pour leur part, les caisses de crédit de base peuvent avoir intérêt à passer des accords avec les banques pour se refinancer, et augmenter par là le volume de prêts à leurs membres. Il est donc important d'encourager la rencontre de ces deux acteurs du crédit, qui se tournent trop souvent le dos.

La discussion a ensuite porté sur les démarches de réglementation, de coordination et d'institutionnalisation des projets crédit rural.

♦ *Concernant le Viêt-nam*, deux démarches différentes ont été adoptées pour régler des systèmes décentralisés. Des coopératives de crédit ont été créées par décret de la banque centrale. Leur réglementation ne s'appuyait sur aucune expérience de terrain. Or au bout de deux ans, ces coopératives ont dû constater leur échec

et presque toutes ont fait faillite. Aujourd'hui les caisses populaires adoptent une démarche toute différente. On a commencé par faire fonctionner les caisses, en tâtonnant un peu et en ajustant le système sur le terrain. C'est seulement au bout de deux ans d'expérimentation que se discute un projet de loi qui vise à réglementer les caisses. La loi arrivera donc après trois ans de terrain et ne s'impose plus comme un préalable. La loi vient pour la phase d'extension et non pour la phase d'expérimentation.

♦ **Au Cambodge**, l'effort de coordination et de cohérence du système laisse une grande initiative à la base. La cohérence est progressive et a commencé depuis quatre ou cinq ans. Elle se matérialise par des forums annuels dans lesquels sont présents tous les partenaires faisant du crédit rural. De plus il existe une structure, le CCRD, par laquelle le gouvernement peut donner des orientations précises et dans laquelle sont représentés les banques, les ministères impliqués, l'Union des femmes, les ONG et des représentants des structures de base. C'est cette structure qui doit créer les conditions d'institutionnalisation et la réflexion est faite en collaboration avec tous les partenaires. Des initiatives peuvent donc émaner de la base.

♦ **En RDP lao**, il existe une réglementation sur les coopératives de crédit adossées au système bancaire. Cette institution financière est proposée par la banque pour faire l'interface entre le système bancaire et les paysans. En contrôlant la forme de cette structure, la banque cherche à éviter le développement anarchique des structures de crédit et propose une structure de collaboration aux ONG. Ces dernières peuvent aider les paysans à s'organiser et à se regrouper pour constituer ces structures autorisées à faire du crédit décentralisé. La banque pourrait alors prêter à ces coopératives. La collaboration pourrait aussi se concrétiser sur le plan de la formation.

2. La permanence des institutions financières

Toute institution financière est normalement créée pour s'inscrire dans la durée. Cela oblige l'initiateur de tout projet à s'interroger dès le début de son action sur un certain nombre d'aspects. Ceux-ci se posent en termes différents à chaque système financier (banques, systèmes décentralisés, etc.).

● La question de l'après-projet

♦ **Les ONG ou les projets** qui se lancent dans le crédit rural doivent impérativement se poser la question de savoir ce qui se passera après leur retrait. Est-ce que les paysans géreront le système, faudra-t-il des cadres pour appuyer les paysans et alors comment les payer, fera-t-on appel à des fonctionnaires détachés ou à des gens recrutés par les paysans et payés par les taux d'intérêt, ou le système sera-t-il transmis aux banques agricoles classiques... ?

Au Cambodge s'achève la phase expérimentale en matière de crédit. Un certain nombre d'opérateurs interviennent dans différentes provinces et à une exception près le poids de ces structures repose sur l'ONG. Quand une opération de crédit est lancée, plusieurs types d'intervenants sont impliqués :

- une ONG locale ou étrangère apportant une assistance ;
- le personnel recruté sur place ;
- les bénéficiaires.

Actuellement l'ONG et le personnel local sont liés dans une structure qui est celle de l'ONG et c'est bien normal en phase de démarrage. L'ONG est en fait l'opérateur. Mais il devient assez rapidement nécessaire de distinguer, voire

Synthèse des débats thématiques

de séparer structurellement, l'ONG en tant que telle de ce qui pourrait être un opérateur local. Cette structure devenant alors le véritable opérateur, l'ONG gardant un rôle d'appui ou de conseil. Au Cambodge, il n'existe qu'une seule ONG khmère de crédit, Acleda (Association of Cambodian Local Economic Development Agencies). Cette ONG recevant un appui extérieur du BIT et du Pnud.

Une fois que les structures de base sont créées, il faut réfléchir à la façon de les organiser à un échelon intermédiaire. Et à chaque niveau il faut une appropriation par le personnel local et les bénéficiaires. C'est uniquement quand ces structures locales existeront et auront des responsabilités de fonctionnement qu'il sera envisageable de hiérarchiser la structure financière. Il semble peu judicieux de monter une structure avant d'avoir réalisé cette étape de base.

♦ **Les banques** doivent quant à elles réunir un certain nombre de conditions pour assurer leur pérennité. L'objectif de l'équilibre financier suppose de veiller à un certain nombre d'aspects :

- la maîtrise des dépenses (salaires, fonctionnement, etc.) ;
- les impayés doivent être limités ;
- le développement des ressources propres doit permettre d'atteindre ou de tendre vers l'autonomie financière. C'est dans cette perspective que la mobilisation de l'épargne occupe une place stratégique.

L'objectif de pérennité invite alors à s'interroger sur le taux d'intérêt.

● La question des taux d'intérêt

La question des taux d'intérêt soulève souvent de nombreuses discussions. C'est qu'il ne s'agit pas, loin s'en faut, d'un problème strictement technique. Les gouvernants cherchent généralement à fixer des taux d'intérêt les plus bas possibles pour mieux satisfaire les populations démunies.

Or, nous l'avons vu, de faibles taux d'intérêts mettent en question la permanence du système financier.

Les composantes d'un taux d'intérêt

Le taux d'intérêt sur le projet mené par le Gret au Cambodge est de 4 % par mois et se décompose comme suit :

- le coût de la ressource (lignes de crédit obtenues par emprunt) : 0,7 %
- les coûts de fonctionnement (motos, salaires, agents de crédit, etc) : 2 %
- les indemnités des membres des comités de crédit : 0,4 %
- la provision contre le risque d'impayés : 0,2 %
- la marge (augmentation des ressources permettant d'élever les plafonds des prêts ou de couvrir de nouveaux clients) : 0,7 %

NB : dans ce cas, le bailleur supporte le risque lié à l'inflation, qu'il doit couvrir par la rémunération appliquée au coût de la ressource (ici 0,7 %).

La couverture des frais de fonctionnement

La plupart du temps, les systèmes financiers ne s'équilibrent qu'après une période de rodage et de mise au point pendant laquelle des subventions d'exploitation leur sont nécessaires. Dans le cas du projet Gret au Cambodge, quatre ans après le démarrage du projet, plus de 50 % des charges de fonctionnement sont couverts par les produits financiers. Cette part augmente progressivement ; il est prévu qu'elle atteigne les 100 % à l'horizon 1998.

Le bénévolat des paysans n'est pas une solution à long terme. Il est difficile, compte tenu de la modicité de leurs revenus, de leur demander de s'investir pleinement dans le crédit s'ils ne sont pas indemnisés. Le bénévolat induit aussi un risque de détournement, le bénévole se rémunérant par exemple en s'accordant des crédits d'un montant supérieur au plafond admis.

Troisième partie

Qui fixe les taux d'intérêt ?

Le niveau de taux d'intérêt répond à plusieurs contraintes. Certaines sont externes (coût de la ressource), d'autres relèvent de choix internes (taux de marge recherchée), aussi il n'est pas évident qu'une réglementation précise sur les taux d'intérêt soit nécessaire. Ainsi, au Cambodge chaque opérateur fixe son taux. Au Myanmar, le taux d'intérêt de la banque centrale est de 13 %. Les autres banques ne peuvent pas pratiquer un taux supérieur de 6 points à celui de la banque centrale.

Pour ou contre le taux d'intérêt subventionné ?

Contre :

- ♦ Appliquer le taux d'intérêt du marché dégage une surface financière suffisante pour couvrir les coûts de fonctionnement et donc envisager un processus de pérennisation.

- ♦ Proposer des taux d'intérêt bonifiés à une fraction de la population (ici les pauvres) entraîne des détournements. Ainsi les gens qui détiennent le pouvoir et l'autorité dans un village s'aperçoivent que ces prêts sont très avantageux et ils en profiteront les premiers, écartant les populations initialement visées.

- ♦ Les pauvres sont bien la population visée mais ne sont pas en fait les bénéficiaires car on ne parvient pas à les toucher. En effet, le principal souci des banquiers est de protéger les fonds. Ils prêtent donc de préférence aux personnes susceptibles de rembourser.

- ♦ Le taux d'intérêt subventionné ne motive pas les agents de crédit dans leur travail puisqu'ils savent que leur salaire n'en dépend pas.

- ♦ Le taux d'intérêt bonifié ne peut attirer ni l'épargne, ni le capital faute de proposer une rémunération attractive. Or le manque de capital est l'une des principales contraintes des banques. De plus le manque de capital entraîne une impossibilité à satisfaire les demandes de prêts de tous les pauvres qui en ont besoin. La politique du taux bonifié tend à privilégier la pré-

sence des institutions sur tout le territoire entraînant des frais incompressibles sans possibilité d'économie d'échelle.

- ♦ La principale raison pour laquelle les taux subventionnés sont maintenus repose sur la conviction profonde des responsables politiques que les pauvres ne peuvent supporter les taux du marché. Mais de nombreuses expériences révèlent qu'au contraire les paysans même pauvres peuvent supporter les taux du marché car ce qui compte pour eux, c'est d'avoir accès au crédit pour développer une activité économique.

Pour :

- ♦ En RDP lao, la priorité du gouvernement est de soutenir la production et de favoriser son écoulement pour améliorer entre autres le revenu des paysans et l'autonomie du pays. C'est dans cette perspective qu'a été instauré un système de crédits subventionnés et c'est le moyen qui est apparu comme étant le mieux adapté pour réaliser l'objectif.

- ♦ Les projets de développement à composante crédit n'ont pas de but lucratif. Le crédit du projet est subventionné car son objectif est d'aider les paysans à acquérir des animaux ou à leur donner les moyens d'accroître leur production. La question du taux d'intérêt ne se pose pas vraiment. Si le paysan rembourse bien une partie de l'emprunt, il n'est pas obligé de tout rembourser, l'ONG prenant le reste à sa charge.

● En conclusion

Les situations de chaque pays étant souvent différentes, une politique de taux d'intérêt bonifiés peut se justifier au cas par cas. Le dogmatisme en la matière n'est pas de mise.

On sait simplement l'importance du taux d'intérêt et particulièrement du différentiel coût de la ressource – coût du crédit dans la pérennisation de la structure. Parmi les exemples cités de banques agricoles ayant réussi, toutes ont un

différentiel important et des taux d'intérêt réels positifs.

Pour les paysans, la question de l'accès au crédit est généralement plus importante que le coût du crédit.

3. Crédit en nature ou en espèce

Un certain nombre de projets ou d'organisations ont fait ou font du crédit en nature, dans la plupart des cas sous deux formes : les banques de riz et les banques d'animaux (buffles ou porcs). Les banques en nature sont-elles indispensables ? Le crédit en espèce n'est-il pas plus facile ?

Contre :

- ◆ L'un des objectifs d'un projet cité en exemple à Battambang au Cambodge était de relancer la production de porcs. Le crédit en nature venait appuyer cette action mais le crédit n'était pas le but premier. Or le projet s'est aperçu au bout de trois ans que 50 % des familles avaient utilisé le porc comme un crédit : elles l'avaient rapidement vendu pour avoir de la liquidité et financer une autre activité. C'est à cette occasion qu'est apparu le réel besoin de crédit en argent pour les familles. Accorder un crédit monétaire dès le départ aurait probablement évité un détournement de l'objet de crédit.

- ◆ Plusieurs problèmes surgissent avec le crédit en nature sur les animaux. Les paysans n'ont pas accès aux soins vétérinaires, cela a des répercussions sur la mortalité des veaux et donc sur le remboursement du crédit qui repose sur les naissances. Quand les paysans veulent acheter des mâles et non des femelles, c'est toute la question du remboursement qui est remise en cause. Or contraindre des agriculteurs, c'est s'exposer à de mauvais remboursements. De plus, le crédit en

nature implique une longue immobilisation de l'argent avant de pouvoir faire crédit à un autre paysan.

- ◆ Concernant les banques de riz, d'autres problèmes apparaissent. Les comités de gestion envisagent rarement tous les problèmes techniques. Ainsi, le coût de l'acheminement du paddy jusqu'au grenier de la coopérative depuis les champs des paysans est souvent oublié dans les budgets (d'où des greniers vides). Quand la production est suffisante, la demande auprès de la coopérative est faible (d'où des greniers restant pleins). Au contraire, avec une mauvaise récolte, les paysans ont des difficultés à rembourser et le comité n'a plus les moyens de racheter du riz pour la saison suivante.

- ◆ Les besoins des paysans évoluent. Ils n'ont pas forcément tous besoin de la même chose au même moment. Le crédit en nature oblige donc à un suivi très pointu et régulier des besoins des paysans, ce qui implique par la suite un important travail de coordination au sein de la banque. Ces démarches seraient administrativement lourdes et ne permettraient pas d'octroyer des crédits rapidement.

Pour :

- ◆ En dépit des difficultés qui existent, certains pensent que le crédit en nature est une formule adaptée pour les buffles et le riz (par contre, pour le soutien à d'autres activités, le crédit en espèces est reconnu comme étant plus facile à gérer). En effet l'achat ou la location de buffles sont inaccessibles pour un grand nombre de paysans, or avec le système de la banque de buffles, ils peuvent acheter un animal qui améliore la qualité et la productivité de leur travail et constitue en même temps une forme de capitalisation. La banque de riz a un rôle très bénéfique surtout en situation d'urgence alimentaire, en achetant du riz quand les prix sont bas et en revendant à des prix modérés au moment de la soudure quand les prix flambent.

- ◆ Pour les régions lointaines, montagneuses et peu monétarisées, le crédit en nature est peut-

être une technique pour sensibiliser à la notion de crédit dans un premier temps. Mais à long terme, il est difficile à gérer.

● En conclusion

Il convient sans doute, là aussi, d'éviter tout dogmatisme. Les solutions doivent parfois être très différentes en montagne et en plaine, en zone monétarisée ou pas. Cependant, lorsque cela est possible, il est beaucoup plus facile de faire du crédit en argent.

Pour maximiser les chances de bons remboursements, il faut de la souplesse sur l'objet de crédit (attention aux choix de buffles mâles ou femelles), sur les remboursements en fonction du revenu.

A trop vouloir imposer, on risque de ne pas répondre aux véritables besoins des paysans. On peut créer par là le mécontentement et le risque de mauvais remboursements.

4. les problèmes de garanties et la fonction des groupes

On distingue en général deux cas de figure à propos des garanties : soit l'emprunteur présente des garanties matérielles, soit il ne peut pas.

Pour les petits crédits destinés à des gens qui n'offrent pas de garanties matérielles, les ONG, les projets, les banques invitent, voire obligent, les emprunteurs à constituer de petits groupes. Mais quel est le véritable rôle de ces groupes ?

Le système de caution solidaire inventé par la Grameen Bank repose sur une garantie morale entre 5 personnes qui se portent garants mutuellement du remboursement de chaque membre. Dans les faits cette pratique est aussi utilisée lorsque l'emprunteur peut présenter des garan-

ties. L'intérêt de ce système est de créer les conditions d'une solidarité qui lie les bénéficiaires les uns aux autres. Plus largement le groupe devient aussi un lieu de formation, d'échanges d'expériences, de discussion. Normalement en cas de non-remboursement d'une personne, tout le groupe est exclu. Dans la pratique une telle sanction est rarement prise. Au Cambodge et au Viêt-nam, les groupes réunissent souvent des membres de la famille élargie.

Faut-il limiter les groupes à cinq personnes ?

Plus important que le nombre de personnes, c'est la confiance qui existe entre les membres du groupe qui importe. Les personnes doivent se connaître, mesurer leur responsabilité, avoir pleinement conscience de l'engagement financier qu'ils prennent, assumer le rôle de conseil réciproque. Cela leur permet d'exclure ceux qui risqueraient de ne pas être à la hauteur de cette responsabilité. Au-delà de cinq personnes, les liens de solidarité sont moins forts et l'implication de chacun des membres tend à s'atténuer.

Comment constituer les groupes ?

Si c'est le chef du village qui désigne les membres du groupe, il est normal que ceux-ci ne se sentent pas solidaires. Il est préférable de laisser les groupes se constituer spontanément par affinité. Cela risque de provoquer des exclus mais toute communauté exclut d'elle-même les gens à risque. L'exclusion pose problème quand elle touche des personnes ayant un potentiel économique et des idées, mais l'expérience montre que c'est rarement le cas.

Toutes les personnes du groupe doivent-elles avoir la même profession ou la même situation économique ?

La diversité des situations économiques au sein d'un même groupe peut permettre aux plus pauvres des membres d'accéder à l'emprunt par la garantie qu'offrent les plus aisés. D'autre part si certains membres ont une activité dont les revenus sont réguliers tout le long de l'année, ils

Synthèse des débats thématiques

constituent une garantie par rapport à ceux dont les revenus sont périodiques (cas de l'agriculture). Dans ce cas la complémentarité est à encourager. Cependant certains pensent qu'il faut privilégier la formation de groupes de même situation économique parce que ceux-ci, confrontés aux mêmes difficultés, se comprennent mieux et sont donc plus solidaires.

Faut-il attendre le total remboursement de la seule famille du groupe qui a fait un emprunt pour accorder un crédit à un autre membre du groupe ?

C'est une cause de mécontentement dans les groupes. Dès que possible, il faut introduire une plus grande souplesse dans l'octroi des crédits.

Concernant le taux de recouvrement, on s'aperçoit qu'il est souvent bien meilleur dans les groupes (que ce soit dans le monde rural ou la micro-entreprise). La formule fonctionne mieux pour les petits crédits que pour les gros. L'exemple de la Banrural du Mexique a rappelé que le principe de la garantie matérielle peut poser problème.

5. Faut-il octroyer du crédit à toutes les catégories sociales ?

Les banques, par leurs exigences de garanties et la taille minimale de leurs crédits excluent une grande partie de la population. Est-ce que les projets et les ONG doivent faire du crédit à toutes les catégories sociales ou faut-il cibler une fraction de la population ?

Le crédit aux femmes

Pourquoi voit-on apparaître des projets ou des structures plus spécialement adressés aux femmes ?

En ville, où les femmes font du commerce ou d'autres petites activités de transformation, il n'est pas si difficile d'aller à la banque ou tout au moins d'obtenir un crédit. Mais en milieu rural, les femmes ont plus de difficultés pour accéder à un service financier. En effet les démarches pour l'obtention d'un crédit passent par des comités dans lesquels les femmes sont généralement mal représentées, voire absentes. Il leur est donc moins facile de défendre leurs projets.

De plus les femmes demandent des petits crédits, alors que les hommes présentent souvent des demandes pour des prêts importants. Or, les petits crédits étant plus coûteux que les gros en terme de gestion, les structures de crédit préfèrent gérer peu de gros crédits plutôt que de nombreux petits crédits. Les femmes sont donc exclues quasi de fait, alors que leur taux de remboursement est en général meilleur que celui des hommes. (Dans un projet en Malaisie, pendant deux ans le crédit a été accordé indifféremment aux hommes ou aux femmes. Au bout des deux ans, le taux de recouvrement des femmes avoisinait les 97 % alors que celui des hommes était de 55 %.)

C'est la raison pour laquelle certains intervenants ciblent leurs interventions sur la population féminine. Il faut aussi noter que dans de nombreux pays, les associations des femmes sont souvent dynamiques et présentes sur tout le territoire, ce qui facilite les contacts.

Le crédit aux pauvres

Le choix de faire du crédit à des clientèles spécialisées implique la mise au point de formules de crédits, de procédures ou de garanties adaptées à chaque type de clientèle. Il faut aussi se doter de méthodes de sélection, si ce n'est de critères.

Nous avons vu deux exemples de systèmes ciblant des clientèles particulières :

- les COOPEC, qui, de par l'obligation d'épargner, visent une population plutôt aisée (car disposant de capital) ;
- la Banque des pauvres, par laquelle les

autorités vietnamiennes ciblent une fraction de la population qu'elles n'avaient pas réussi à atteindre avec la Banque agricole du Viêt-nam.

Dans le premier cas, c'est une disposition qui établit la sélection, celle-ci se faisant alors d'elle-même, tandis que dans le second, il y a recours à des critères.

Il n'est pas facile de cibler les paysans pauvres. Cela peut donner lieu à des manipulations, certains se débrouillant pour être sur la liste afin d'obtenir des crédits à taux préférentiels. Cela demande aussi un suivi régulier des familles afin de réactualiser les listes d'une année à l'autre, car les niveaux de vie peuvent varier assez rapidement.

6. L'épargne doit-elle ou non être préalable au crédit ?

Le rôle d'un système financier est de réaliser l'intermédiation entre les agents ayant une capacité de financement et ceux ayant un besoin de financement. L'épargne des uns est donc le crédit des autres. Mais quand faut-il commencer l'épargne ?

Avant l'octroi du crédit (versement de petites sommes pendant quelques semaines), au moment de l'octroi (versement d'une cotisation et prélèvement d'un pourcentage sur le crédit qui alimente un fonds de garantie – 5 % pour la Grameen Bank) ou plus tard, quand une certaine confiance existe déjà ?

Pour certains la question de la constitution d'une épargne préalable dépend du type d'institution. Ainsi une banque pourrait se permettre de commencer par le crédit alors qu'une coopérative se doit de collecter des ressources préalables pour être en mesure d'avancer le montant des prêts.

Les contextes économiques de chaque pays, les multiples motivations pour l'épargne (la sécurité, la constitution d'une épargne de précaution, la réalisation future d'un investissement coûteux comme un logement, l'accès au crédit, etc.) peuvent expliquer des approches diverses sur le terrain.

Epargne avant ou pendant le crédit

Les arguments en faveur de l'épargne préalable sont en partie ceux avancés par les COOPEC. La constitution d'une épargne contribue à la durabilité de la structure financière en matière d'indépendance et d'autonomie vis-à-vis des financements externes.

L'épargne préalable, et c'est la théorie de « l'argent chaud », provenant des bénéficiaires des caisses locales (par rapport à « l'argent froid » qui vient de l'extérieur) développe chez les paysans le sentiment d'appropriation de la structure, les incite à s'intéresser à la gestion des fonds et consolide la solidarité entre les membres. C'est de la gestion de LEUR argent dont il est question. De plus l'épargne a un rôle de formation, elle initie à la prévision et à l'anticipation.

Enfin, pour une banque, si le système des COOPEC est adossé au système bancaire, l'épargne préalable est une preuve du sérieux et de motivation qui la sécurise. L'épargne préalable peut être volontaire ou forcée. Elle sera volontaire si la population cible du système est assez aisée et dispose de moyens suffisants pour placer une partie de ses avoirs. Si la structure veut des fonds propres mais que la population n'a pas l'habitude d'épargner, elle peut s'appuyer sur les cotisations ou sur un pourcentage du montant du crédit. L'épargne obligatoire peut-être acceptée si elle est bien expliquée.

Cependant, la gestion de l'épargne nécessite plus de rigueur que celle du crédit, surtout pour l'épargne volontaire. Cela implique un système comptable irréprochable, un contrôle de la caisse plus strict (pour éviter les détournements), un

Synthèse des débats thématiques

travail de formation et de sensibilisation auprès des épargnants, une gestion plus longue, et par conséquent un coût supplémentaire.

Épargne après le crédit

Les bonnes intentions ne suffisent pas. Il n'est pas toujours évident de pouvoir collecter l'épargne.

- ◆ Dans le cas où la rentabilité financière est, pour l'épargnant, inférieure à la rentabilité économique, il n'est pas logique d'imposer l'épargne alors que les familles peuvent utiliser de façon plus rentable cet argent en l'investissant.

- ◆ Des études effectuées par le Gret au Cambodge montrent que le taux de rentabilité économique des activités financées par le crédit se situe aux alentours de 100 %, pour des durées d'emprunt de 6 à 12 mois. Le paysan a donc davantage intérêt à s'endetter pour développer une activité, plutôt que de placer son surplus dans un système qui au mieux peut lui offrir une rémunération de l'ordre de 2 % par mois. D'où la préférence à l'investissement sur l'épargne.

- ◆ La collecte de l'épargne libre devient justifiée dans la mesure où elle concerne des ressources excédentaires, souvent de l'épargne thésaurisée en or ou en argent et potentiellement non utilisée à court ou moyen terme. Il faut dans ce cas créer les conditions de la confiance afin que les déposants acceptent de la transformer en monnaie nationale et de la déposer dans les caisses de crédit. Il faut aussi, au minimum, que cette épargne soit rémunérée au niveau de l'inflation.

- ◆ En matière d'épargne, l'expérimentation et la progressivité sont le plus souvent nécessaires. L'expérimentation permet d'identifier les habitudes d'épargne, les raisons qui incitent les gens à épargner, et à partir de là on peut réfléchir sur les formes appropriées de collecte d'épargne et sur les produits financiers à proposer. La progressivité est rendue nécessaire par l'importance du facteur confiance dans tout ce qui concerne l'épargne. Paradoxalement, éviter de se hâter permet souvent de gagner du temps...

Conclusions du séminaire

Les objectifs de départ du séminaire étaient de connaître dans chaque pays les expériences des autres, non pas pour en tirer des recommandations mais pour que chacun puisse réfléchir et enrichir ses propres expériences. On peut cependant tirer quelques leçons de ce qui a été dit.

♦ *Premier point*, en matière de crédit, il existe quelques principes généraux à respecter, mais il faut aussi chercher à trouver des formules adaptées à chaque pays en fonction de son histoire, de son organisation sociale, de sa situation économique, etc.

Trouver des solutions appropriées nécessite de passer presque systématiquement par une phase d'expérimentation. Les tâtonnements sont inévitables et tout projet est marqué dans son évolution par des réussites et des échecs qui conduisent progressivement à la solution la meilleure. Rappelons l'exemple de la Grameen Bank qui est considérée comme un succès et qui a mis sept ans pour trouver les formules de fonctionnement efficaces au Bangladesh.

Soulignons aussi que l'expérimentation n'est jamais terminée : il faut savoir s'adapter aux évolutions. Autrement dit pour bien fonctionner, un projet doit éviter la routine et mettre en place des

systemes de suivi, d'évaluation et d'étude qui permettent régulièrement de dégager les aspects positifs et négatifs du crédit et d'apporter les modifications nécessaires. Dans le cas du Vietnam et du Cambodge, des tandems d'étudiants cambodgiens ou vietnamiens et français ont permis des études précises pour mesurer l'impact du crédit dans les villages et recueillir les opinions des paysans ou leurs souhaits de modifications.

♦ *Deuxièmement*, il faut souligner la nécessité de rechercher la pérennité et la permanence des institutions financières que l'on crée. Pour cela il faut respecter certaines conditions :

– la recherche de l'équilibre financier, ce qui implique d'avoir une politique de taux d'intérêt permettant de dégager des recettes couvrant les coûts ;

– une politique de maîtrise des coûts ;

– des formules permettant de réduire au maximum le taux d'impayés ;

– développer ses ressources propres, notamment par l'épargne et les fonds propres.

Notons que pour les ONG ou les projets, réfléchir à la pérennité, c'est se placer dans la perspective de l'après-projet. Dès le départ, il faut se préoccuper de savoir si les paysans

Les conclusions du séminaire

auront les compétences suffisantes pour continuer à gérer les structures créées, ou bien s'il faudra un dispositif d'appui financé par les produits financiers, ou encore si les structures seront intégrées au système financier et bancaire du pays.

♦ **Le troisième enseignement** est qu'un équilibre est probablement à trouver entre les banques et les systèmes décentralisés dans lesquels les paysans peuvent gérer une partie des affaires de crédit, ce qui n'exclut pas un lien avec le secteur bancaire. Au contraire, la rencontre de logiques descendantes (c'est-à-dire des banques vers leurs clients) et ascendantes (qui permettent d'impliquer les paysans) sont probablement à explorer davantage. Rappelons que dans le cas de la Grameen Bank, les emprunteurs sont consultés régulièrement et peuvent donner leur opinion sur les systèmes de crédit et d'épargne.

♦ **La quatrième leçon** du séminaire concerne la nécessité de formation. Pour réussir les trois points précédents, le besoin en formation concerne les cadres des systèmes financiers et les responsables paysans. Une bonne formation ne se limite pas à la gestion, à l'informatique ou aux techniques bancaires. Le crédit rural nécessite de multiples compétences. L'agent de crédit rural doit être tout à la fois :

– un peu agronome pour discuter des objets de crédit et comprendre les problèmes des paysans ;

– un peu économiste pour être capable d'effectuer des calculs de rentabilité financière et économique ;

– un peu sociologue pour comprendre les aspects liés à la confiance, la solidarité, les groupes sociaux différents dans le village (rôle des notables, des femmes) et pour adapter le système en fonction de ces données ;

– pédagogue pour écouter, expliquer les connaissances et convaincre ;

– banquier, pour la gestion et la rigueur du système.

En outre, pour obtenir ce résultat, la formation doit associer théorie et pratique avec des phases de terrain, de réflexion et de théorie. De plus, la formation ne doit pas être considérée comme effectuée une fois pour toute mais doit être permanente afin de permettre le recyclage des agents de crédit.

Pour être un bon agent de crédit, il faut avoir l'esprit scientifique, c'est-à-dire ne pas avoir des théories préétablies ou des présupposés dogmatiques mais être capable d'analyser une réalité avec les paysans, de voir les problèmes principaux exprimés plus ou moins rapidement et clairement par eux.

A partir des constats, il faut être capable de faire des hypothèses, puis tester les différentes solutions, évaluer leurs résultats avant de procéder à une phase de généralisation. La réussite passe par un mouvement perpétuel d'adaptation et de confrontation entre les résultats et la réalité.

Exposés des chefs de délégation

Discours de monsieur Bousbong SOUVANNAVONG, gouverneur de la Banque de la RDP lao à la cérémonie d'ouverture du séminaire

Mesdames, Messieurs les délégués lao
et étrangers,

Tout d'abord, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue aux délégués venant du Viêt-nam, du Royaume du Cambodge et du Myanmar ainsi qu'aux représentants des organisations internationales, des organisations gouvernementales et des banques.

Notre Parti, notre Gouvernement, notre Armée et notre Peuple tout entier sont en train de travailler avec ardeur en vue d'obtenir de bons résultats pour célébrer le 20ème anniversaire de la République démocratique populaire lao qui aura lieu très prochainement. C'est dans cette atmosphère que j'ai l'honneur de représenter le gouvernement de la RDP lao et la Banque de la RDP lao qui a organisé ce séminaire avec la coopération et l'assistance du CCL, de l'Iram et du Gret.

C'est la première fois que la Banque de la RDP lao a, avec la coopération des organisations non gouvernementales, organisé un séminaire au niveau régional avec la participation

des représentants lao et ceux des pays frères comme le Viêt-nam, le Cambodge et le Myanmar.

Ce séminaire va durer trois jours, du 30 octobre au 1er novembre 95. Il a pour objectif d'échanger des expériences et de tirer des leçons concernant les systèmes de crédit rural et la mobilisation de l'épargne. A plus long terme, l'objectif est d'aider les agriculteurs à devenir plus autonomes et autosuffisants grâce à un appui financier et de favoriser la constitution d'un capital pour augmenter la production et améliorer graduellement le niveau de vie de la population rurale.

Honorables Mesdames et Messieurs, je connais et ai compris l'organisation du système d'épargne et de crédit rural qui a été adopté au Viêt-nam et au Cambodge et je pense que ce système peut potentiellement rendre les agriculteurs autonomes et autosuffisants en leur permettant d'acquérir un capital qu'ils utiliseront dans la production sans avoir besoin d'attendre des subventions du gouvernement ou de l'aide étrangère.

Annexe 1

En RDP lao, nous avons aussi organisé un projet de crédit rural, depuis le début de la mise en oeuvre du Nouveau Mécanisme Economique, en vue de fournir des services financiers aux agriculteurs dans tout le pays. En juin 1993, le gouvernement a pris la décision de créer la Banque de promotion agricole pour fournir des services financiers aux agriculteurs. Concernant ces activités, c'est un représentant de la Banque de promotion agricole qui vous donnera plus de détails dans son exposé.

Donc, durant ce séminaire, j'espère que les délégués auront l'opportunité d'écouter des rap-

ports et d'échanger des expériences. Cet échange devrait permettre d'obtenir de précieux conseils pour la mise en oeuvre d'actions dans les jours à venir.

A cette occasion, je voudrais souhaiter un bon succès au séminaire pour qu'il se déroule dans une ambiance détendue et je voudrais aussi souhaiter, à tous les délégués lao et étrangers, une bonne santé et de bons résultats dans leur recherche et échange.

En cette minute, je déclare ouvert le séminaire...

Résumé du discours de monsieur Tea EAV HO, directeur du Comité de crédit rural et décentralisé du Royaume du Cambodge

Un rapide rappel sur la géographie et l'histoire récente du Cambodge permet de mieux comprendre le développement du crédit rural au Cambodge.

Le Cambodge est un pays de 180 000 km², limitrophe du Laos, du Viêt-nam et de la Thaïlande. Sa population est de l'ordre de 10 millions d'habitants.

Le pays est sorti exsangue des nombreuses années de guerre. Toutes les infrastructures sont détruites, les ressources humaines sont réduites et les institutions de l'Etat sont fragilisées. Les accords de Paris du 30 octobre 1991 ont permis de retrouver la paix et ont abouti à l'organisation d'élections libres et démocratiques en mai 1993 et à la formation du gouvernement royal actuel. Ces deux années de paix ont permis au gouvernement de travailler dans un environnement favorable avec l'appui des organisations internationales.

Le redressement se manifeste par une inflation qui a chuté de 123,3 % en 1993 à 18 % en 1994 et devrait atteindre environ 10 % en 1995. Les investissements privés dépassent les

2 milliards après la promulgation de la loi sur le code d'investissement en août 1994. Les investissements publics pour la réhabilitation des infrastructures du pays passent de 80 millions de dollars en 1993 à 125 millions en 1994. En dépit de ces efforts et de ce redressement, le Cambodge reste un pays pauvre. Le revenu par tête est de 240 US dollars ; 85 % de la population vit en milieu rural d'où la priorité pour le gouvernement de mettre l'accent sur le développement rural. Avec le soutien des organisations internationales, le Cambodge a établi son programme national de réhabilitation.

Redevenu un Etat de droit après sa reconnaissance par les organisations internationales, le Cambodge, pour assurer son développement, doit développer ses ressources humaines. Il doit assurer son équilibre budgétaire, la stabilité économique et financière et développer son infrastructure économique.

En matière de crédit rural, le Cambodge compte sur les ONG et les organisations internationales pour le développement car actuellement seulement 2,5 % de la population accède au

Exposés des chefs de délégation

crédit. Il s'avère que ces opérateurs ont des conceptions de travail très différentes. Pour harmoniser le développement rural et donner au gouvernement un moyen d'intervention a été créé le Comité pour le crédit rural et décentralisé (CCRD) financé par la Caisse française de développement et le Pnud.

Il doit définir une politique de crédit rural pour le gouvernement, proposer un cadre légal (car il n'existe pas de règlement sur la fixation des taux d'intérêt, la création des institutions, etc.), développer la formation, aider et coordonner les opérateurs qui oeuvrent dans le domaine du crédit

rural et trouver les voies et moyens d'augmenter le capital de crédit mis à la disposition des populations. Ce travail se fait en collaboration avec les opérateurs. A ce jour, les fonds servant au crédit viennent uniquement des organisations internationales ou des ONG, l'objectif étant de parvenir à mobiliser à terme des investissements privés. En effet le Cambodge ne veut pas toujours compter sur ces aides, d'où le besoin d'institutionnaliser les structures et de chercher à mobiliser l'épargne intérieure ou les ressources du pays.

Voilà les grandes lignes du crédit rural au Cambodge.

Discours de monsieur Cam HIEU KIEN, vice-directeur de la Banque agricole du Viêt-nam

Mesdames, Messieurs

La Banque agricole du Viêt-nam est une banque commerciale d'Etat. Elle possède 53 agences au niveau provincial, environ 500 au niveau des districts et plus de 1200 bureaux au niveau des communes. Son activité bancaire vise spécialement les domaines agricoles, forestiers et de la pêche.

Depuis 1991, la gestion de cette banque suit les règles du marché en appliquant un taux d'intérêt qui doit lui permettre de créer des fonds propres en tenant compte de l'inflation qui oscille entre 10 à 14 % par an.

De 1991 à 1994, le gouvernement a orienté la politique de la Banque agricole du Viêt-nam de la manière suivante :

- bloquer le recouvrement des impayés antérieur à 1991, ce qui représente environ 1 500 milliards de dôngs ;

- permettre à la BAV de dégager de plus grandes marges en diminuant les taxes perçues par l'Etat. Cela est un avantage par rapport aux autres banques commerciales d'Etat ;

- le capital de la BAV a été apporté par la banque nationale à un taux d'intérêt inférieur à celui accordé aux autres banques afin de lui permettre de disposer de plus de ressources pour des opérations ultérieures.

Compte tenu de ces avantages, la BAV réunissait des conditions favorables pour mener à bien des opérations de crédit et réaliser des transformations des modes d'investissement de façon rapide.

Avant 1990, les emprunts au secteur privé ne représentaient que 65 millions de dôngs sur les 1 500 milliards. Actuellement, à la suite des transformations des modes d'investissement, les prêts au secteur privé représentent 70 % du montant total des opérations de crédit. Sur les 10 millions de familles présentes en milieu rural au Viêt-nam, 5 millions ont déjà bénéficié d'opérations de crédit.

Le gouvernement a différentes façons d'aider les agriculteurs :

- projets de développement agricole, formation des agriculteurs aux techniques modernes de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (éleva-

Annexe 1

ge de crevettes, pisciculture, etc.) ;

– distribution, pour de longues durées, de terres et de forêts aux paysans pour les sédentariser et motiver leur activité agricole ;

– projets de développement des forêts, actions de reboisement des terrains laissés en jachère et des zones montagneuses encore vierges. L'Etat fournit des graines, des plants, ainsi qu'un salaire à ceux qui reboisent. L'Etat accorde également des crédits à 0 % ou à taux réduit ;

– politique d'exploration de nouveaux domaines économiques. L'Etat subventionne les personnes qui exploitent de nouvelles terres ainsi que la construction d'infrastructures (routes, installations électriques, systèmes d'irrigation, écoles, hôpitaux, forages, etc.) en accordant des exonérations de taxes sur les productions agricoles pour des périodes de 3 à 7 ans ;

– politique de rééchelonnement des remboursements des emprunts pour les paysans ayant été victimes de catastrophes naturelles.

Le gouvernement du Viêt-nam effectue aussi plusieurs grands projets (café, cannes à sucre, culture de mûriers, élevage de vers à soie, etc.). Ces projets sont financés sur le budget de l'Etat et sur des prêts bancaires. L'objectif est de construire un réseau économique s'appuyant sur des technologies modernes en coopération avec le secteur industriel d'Etat et devant permettre à l'Etat et aux paysans de s'enrichir.

Concernant les ethnies nomades, le gouvernement a pour politique d'investir dans la réalisation de systèmes de petite irrigation, d'attribuer de nouveaux terrains, de construire des écoles, des infirmeries, des réservoirs d'eau pour les sédentariser. Le gouvernement s'engage à acheter aux paysans le riz au prix du marché et veille au cours des aliments destinés aux animaux.

Je voudrais vous expliquer tous les projets réalisés par le gouvernement avec la Banque agricole du Viêt-nam et les paysans pour que vous compreniez clairement que les conditions sont très favorables pour le développement de la BAV et pourquoi nous avons souhaité développer

rapidement les activités de crédit. Pour le crédit nous avons divisé les familles « privées » des régions rurales en deux catégories :

♦ **1ère catégorie.** Ce sont les familles qui vivent de l'agriculture, de la pêche et des activités forestières.

La banque enquête pour déterminer, en fonction des capacités de production et du niveau de vie de la famille, l'importance possible du prêt. Pour les familles qui souhaitent emprunter moins de 1 million de dôngs (environ 96 \$US), aucune garantie n'est demandée. Nous distribuons à chaque famille un livret de crédit qui contient un certain nombre d'informations administratives (n° de la carte d'identité du chef de famille, sa photo) certifiées par l'autorité locale (la commune). Chaque fois que la famille veut emprunter, elle doit apporter son livret, accompagné d'une demande écrite. La BAV accorde un prêt en général rapidement. Si une famille de cette catégorie demande un prêt entre 1 et 10 millions de dôngs (960 \$us) elle doit seulement justifier de l'emploi des fonds conformément au but affiché au moment de la souscription du crédit, la banque effectuant un contrôle a posteriori de l'utilisation des fonds. Si le prêt est supérieur à 10 millions de dôngs, la famille doit alors apporter des garanties.

♦ **2ème catégorie.** Elle regroupe les familles dont l'activité est commerciale et non agricole.

Pour ces familles, quel que soit le montant du prêt, elles doivent signer un contrat avec la BAV et apporter des garanties matérielles. La BAV peut accorder des crédits à des entreprises d'Etat telles que les coopératives, les succursales bancaires locales, les caisses de crédit rural pour qu'elles puissent distribuer directement des crédits aux paysans. Cette forme de crédit indirecte représente environ 20 % des montants prêtés et « soulage » la BAV. Ce type d'opération est limité car les structures relais n'ont pas les garanties suffisantes pour absorber plus d'opérations de crédit.

La BAV peut également accorder des crédits à des structures ou personnes reconnues et

Exposés des chefs de délégation

renommées comme la Fédération des femmes, une association de paysans, un vénérable religieux, le sage d'une ethnie (la respectabilité est alors une forme de garantie). Il faudra également que la structure ait un certificat de l'autorité communale.

Il est arrivé récemment que des groupes déclinent leur responsabilité en se dissolvant avant l'acquittement des dettes de leurs membres.

Depuis mars 1995, la BAV a créé des caisses de crédits pour les paysans démunis. Le capital initial est de 400 milliards de dôngs. C'est un comité communal qui détermine quelles familles sont pauvres et en donne la liste à la banque (ce comité s'appelle le Comité de lutte contre la faim et de réduction de la pauvreté). Ces familles peuvent demander des crédits allant jusqu'à 2,5 millions de dôngs sur trois ans sans garantie avec un taux d'intérêt de 14,5 % par an.

Actuellement au Viêt-nam, il existe une banque des pauvres spécialisée dans le crédit au plus démunis mais toutes les institutions bancaires existantes peuvent accorder aussi du crédit au pauvres. C'est le cas des banques commerciales d'Etat (telles que la banque d'industrie et du commerce du Viêt-nam, la banque d'investissement et développement du Viêt-nam, la banque du commerce extérieure du Viêt-nam), des banques privées, du système des caisses de crédits. A cela il faut ajouter le travail de certaines ONG qui sont autorisées à pratiquer le crédit aux paysans. Les leaders dans ce domaine sont l'Ifad et le programme Fleuve Rouge.

La BAV est bien placée sur le créneau du crédit aux pauvres car elle a réalisé 95 % des emprunts aux paysans durant les quatre dernières années. Il s'agissait essentiellement de crédits à court terme. La BAV a participé activement au développement agricole. En effet autrefois le Viêt-nam était un pays déficitaire en riz, aujourd'hui il exporte plus de deux millions de tonnes par an et est le troisième exportateur mondial. Il exporte également du café et des produits de la pêche pour plus de cent millions de dollars US par an.

Le Viêt-nam a pris au sérieux la production agricole car la population est à 80 % paysanne. Le gouvernement du Viêt-nam poursuit l'élaboration de la politique agricole et rurale à travers la construction du réseau financier rural qui répond aux règles du marché sous contrôle d'Etat conformément à la voie socialiste pour rendre le peuple riche, le pays fort et la société juste et moderne. Le modèle du système financier rural du Viêt-nam est composé des organisations suivantes :

- 1 – la Banque agricole du Viêt-nam (la banque commerciale de l'Etat) ;
- 2 – les banques rurales ;
- 3 – les caisses de crédit populaire ;
- 4 – la Banque des pauvres ;
- 5 – la Caisse de subvention des paysans (association de paysans).

Nous faisons confiance au système financier rural du Viêt-nam, nous participerons activement et mènerons victorieusement la politique agricole du gouvernement vietnamien.

**Intervention de monsieur Ohn LWIN,
directeur général adjoint de la Banque de développement rurale et agricole du Myanmar**

Monsieur le Président, Invités distingués,
Mesdames, Messieurs,

C'est un grand plaisir que d'avoir l'occasion de rencontrer autant de délégués réunis pour mettre leur expérience au service du développement rural. Tout d'abord, je me présente. Je suis monsieur Ohn Lwin, directeur général adjoint de la MARDB et délégué représentant le projet Gret/MARDB du Myanmar.

Certains parmi vous savent que la MARDB est une banque qui propose du crédit pour le développement rural. La MARDB est une banque d'Etat qui a succédé à la Banque agricole d'Etat créée en 1953. Son siège est à Yangon, la capitale du Myanmar. Elle est gérée par un conseil d'administration désigné ex-officio parmi des ministères concernés. Son réseau se compose de 14 agences régionales, 169 agences de communes et 44 bureaux. Avec plus de trois mille employés, la MARDB couvre toutes les zones agricoles du pays. Les organisations de base de la MARDB sont des banques villageoises. Au nombre de 12 280, elles canalisent le crédit agricole. Les banques villageoises sont des entités légales et autonomes et comprennent plus de 3 millions de membres, essentiellement des agriculteurs.

En juillet 1990, une nouvelle loi bancaire a été promulguée, donnant à notre banque un large pouvoir qui nous permet de soutenir efficacement le développement de l'agriculture, du bétail, et des initiatives socio-économiques en milieu rural. Le capital de notre banque est de 1 000 millions de kyats. Un capital supplémentaire pour des prêts est aussi disponible auprès de la Banque centrale du Myanmar à un taux préférentiel. Les taux ainsi que la politique d'emprunt sont établis par le gouvernement sur proposition de la banque. Les taux d'emprunts sont définis par le ministère des Finances et des revenus. Nous pouvons fournir des emprunts aux organisations publiques d'élevage et agricoles, aux

coopératives, aux banques villageoises, aux particuliers, aux agriculteurs, aux entrepreneurs et aux ouvriers.

Pendant l'année fiscale 1994-95, des emprunts saisonniers pour 34 variétés de cultures d'hiver, de mousson et de pré-mousson ont été distribués pour un total de 2 781 millions de kyats à 1,7 million d'agriculteurs membres des banques villageoises. Des emprunts à court terme (2 à 4 ans) et à long terme (5 ans et plus) ont été accordés pour l'achat de matériel agricole, d'animaux de trait, de charrettes à boeuf, de pompes, de motoculteurs pour la pisciculture. Les banques villageoises empruntent à un taux de 13 % à la banque centrale et prêtent à 18 % à leurs membres. Les taux d'emprunts pour chaque variété de culture sont identiques dans tout le pays. Le taux de recouvrement sur un emprunt saisonnier est de 99,64 % et de 100 % sur des versements dus des emprunts à terme. Tous les agriculteurs, sauf les débiteurs, peuvent recevoir de nouveaux emprunts et aucune demande n'est refusée pour cause de manque de fonds.

Des emprunts saisonniers sont accordés aux agriculteurs par l'intermédiaire des banques villageoises. La garantie repose sur une responsabilité solidaire des membres et aucune autre garantie matérielle n'est exigée. Des emprunts à terme sont également proposés par les banques villageoises aux agriculteurs. Deux garants personnels sont demandés pour des emprunts à long ou moyen terme. Une garantie du ministère des Coopératives est aussi exigée comme caution. Le critère principal pour l'approbation des emprunts à terme est la viabilité de l'affaire de l'emprunteur et sa capacité à rembourser.

Suivant les priorités du gouvernement, la MARDB a récemment introduit de nouveaux emprunts à terme pour le développement des zones frontalières et des zones dans lesquelles les ethnies nationales remplacent la culture du pavot par celles de la canne à sucre, du caoutchouc ou par de l'élevage. Un montant de

Exposés des chefs de délégation

6 971 millions de kyats a été émis en emprunts dans l'Etat du Chin pour des vergers à un taux d'intérêt de 1 % sur des fonds spéciaux attribués par le gouvernement.

A partir de 1991-92, de nouveaux types d'emprunts ont été introduits. Ils sont destinés aux éleveurs privilégiant 15 sortes d'animaux, mais aussi pour la pisciculture intégrée en rizière, la production solaire de sel, la culture de mûres pour soutenir la sériciculture, etc. Ainsi 173 581 millions de kyats seront prêtés à terme à 39 270 agriculteurs.

Un programme d'épargne rurale a été lancé en octobre 1993 pour attirer les revenus des agriculteurs sur des comptes d'épargne volontaire et pour proposer des emprunts d'urgence aux agriculteurs. Ce programme encourage les agriculteurs et la population rurale en général à mettre leurs revenus supplémentaires à la banque sur des comptes d'épargne à un taux d'intérêt de 10 %. Les déposants peuvent emprunter des sommes allant jusqu'à quatre fois le montant de leurs dépôts à un taux de 15 % à condition que l'emprunt serve au développement agricole. Le personnel de la MARDB propose aussi un service mobile à la population rurale partout dans le pays. Près de 0,6 million d'agriculteurs épargnent leurs revenus supplémentaires en ouvrant des comptes en banque « à domicile ». Au 31 juillet 1995, 1,63 million d'agriculteurs avaient ouvert des comptes épargne et déposé 24 021 millions de kyats. Après la récolte, les emprunts de campagne sont récupérés. Les emprunts pour le développement agricole et les emprunts d'élevage sont aussi remboursés au terme.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, puis-je continuer à vous présenter le développement récent qu'a connu le Myanmar. Alors que notre pays passait d'une économie centralisée et planifiée à une économie de marché, une nouvelle loi bancaire fut promulguée par le gouvernement en 1990. Les banques d'Etat ont été restructurées comme la Banque centrale du Myanmar, la Banque économique du Myanmar, la Banque de commerce et d'investissement du

Myanmar, la Banque du commerce extérieur du Myanmar et la Banque de développement rural et agricole du Myanmar.

Selon la nouvelle politique économique, de nouvelles lois ont également été votées, fournissant des occasions aux entrepreneurs locaux et étrangers de mettre en place des joint-ventures, de créer des sociétés et des commerces privés afin de se lancer dans la production, la fabrication, le commerce et le financement de plusieurs domaines auparavant réservés à l'Etat.

Le service de commercialisation de la production agricole d'Etat est quant à lui en concurrence avec les coopératives et les sociétés de joint-venture et doit suivre les prix du marché pour se procurer des produits agricoles. Il fait des avances en espèces aux agriculteurs sur la vente volontaire des cultures avant leur récolte. Mais les commerçants privés achètent également des cultures avant la récolte et des produits agricoles directement aux agriculteurs. La population rurale peut aussi emprunter de l'argent par la mise en gage de l'or et de bijoux dans les magasins gérés par la Small Loan Entreprise. Certains investisseurs nationaux et étrangers mettent en place des banques commerciales, des sociétés et des agences. Cependant, les agriculteurs continuent à placer leur argent à la MARDB qui leur fournit des services bancaires depuis des années et qui continue à leur proposer des emprunts sans garantie matérielle et à des taux d'intérêt très intéressants.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous espérons sincèrement que l'aboutissement de ce séminaire régional contribuera à établir un système de financement rural approprié et durable qui soutiendra efficacement le développement rural et ainsi l'objectif principal du Gret, du CCL et de l'Iram sera atteint. Enfin, je voudrais exprimer mes remerciements les plus sincères aux personnes responsables de ce séminaire ici à Vientiane.

Bonne journée à tous et merci beaucoup.

Résumés des interventions des ONG

Résumé de la présentation de mademoiselle Cosico sur les activités crédit de Consortium en RDP lao

Le programme Revolving Fund de Consortium a commencé en 1994. Il s'adresse surtout aux femmes vivant dans les villages de réfugiés (6) ou des villages des environs (17). Son objectif est d'accroître leurs ressources en les aidant à développer des activités génératrices de revenus grâce à des crédits à faible taux d'intérêt, des stages de formation technique, et à un appui pour trouver des débouchés.

L'appartenance aux fonds de rotation est soumise à certaines conditions :

- les femmes doivent être reconnues dans le village comme étant honnêtes et courageuses ;
- elles doivent savoir comment faire tourner une petite affaire ;
- elles doivent accepter les règles de fonctionnement du Revolving fund ;
- elles promettent de rembourser leur prêt si elles quittent le village.

Conditions de prêts

Les prêts sont accordés uniquement pour soutenir la création de petites activités économiques génératrices de revenus. Dans chaque village,

ce sont les femmes elles-mêmes qui décident du plafond du prêt, sachant que Consortium n'autorise pas plus de 20 000 kips par personne.

L'utilisation du prêt concerne les semences ou l'élevage, la nourriture pour les animaux ou les engrais, l'équipement nécessaire au démarrage d'une activité. Les activités les plus fréquentes sont l'élevage de poulets et de porcs surtout dans les zones où les femmes n'ont pas de savoir-faire artisanal.

Fonctionnement du fonds de rotation

Le demandeur doit constituer un petit dossier de présentation de l'usage du crédit et d'étude de faisabilité de son projet. Le comité d'organisation analyse chaque demande et sélectionne les dossiers. Des stages techniques sont donnés aux demandeurs de crédit pour les aider dans leur activité. Les personnes sélectionnées doivent montrer une réelle intention de démarrer leur activité avant que le prêt soit accordé. Par exemple, une femme qui a demandé un prêt pour de l'élevage doit avoir construit l'abri auparavant. Dans

Résumé des interventions des ONG

les premières semaines après le versement du crédit, des membres du comité d'organisation s'assurent que l'activité a bien démarré. Si dans les six semaines rien n'est amorcé, le demandeur doit rembourser le crédit.

Selon l'activité engagée, l'échéance de remboursement des prêts est de 6 mois (court terme) ou 12 mois (long terme) avec des possibilités de prolongation de 3 mois. Les taux d'intérêt sont décidés d'un commun accord entre les femmes et Consortium sur une base minimale de 4 % par an et un plafond de 10 %. Un comité villageois s'occupe de récupérer les remboursements. Les pénalités de retard sont décidées par ce comité et adaptées à chaque cas.

Les comités

Le comité d'organisation se compose de représentants de Consortium, du bureau de l'Union des femmes lao du district, du bureau des affaires sociales du district, du président et d'un conseiller du comité villageois. Son rôle est d'étudier et d'approuver les demandes de crédit. Il suit tous les mois les progrès des activités et assure le bon fonctionnement du fonds de rotation.

Le comité villageois comprend un président, un trésorier et un comptable élus par les femmes des villages. En général le chef du village joue le rôle de conseiller. Le rôle de ce comité est de faire une première analyse des demandes de crédit.

Phases d'installation

♦ *Phase I* : Consortium apprend au comité d'organisation à gérer le Revolving Fund.

♦ *Phase II* : elle commence lors des premiers remboursements. C'est le comité villageois qui assume cette charge et Consortium et les autorités du district n'ont qu'un rôle de conseil. Si les remboursements ne se passent pas bien, Consortium se donne la possibilité de se retirer et d'affecter les fonds à un autre village.

♦ *Phase III* : si les remboursements s'effectuent régulièrement, le village a la totale liberté de gérer le fonds. Le comité villageois peut, en accord avec les villageois, élargir l'objet des prêts aux prêts personnels ou aux soutiens d'activités communautaires. A ce stade, Consortium et les autorités du district ne font plus que de rares visites pour suivre les progrès du projet.

Résumé de l'intervention de monsieur Jan van der Lee sur les activités crédit de ZOA

ZOA a trois projets de crédit, un à Luang Namtha commencé en 1993, un autre dans la province de Xieng Khouang à l'est du Laos qui a débuté en 1995, et un troisième sur la municipalité de Vientiane qui insiste plus particulièrement sur la formation.

La démarche d'intervention de ZOA s'appuie sur une initiative locale. L'idée doit venir des villages. Une enquête permet de s'assurer du besoin de crédit. Des discussions entre les responsables de ZOA et les villageois définissent

les possibilités d'octroi du crédit, les conditions du plan de travail, la préparation des échéances de remboursement, etc. ZOA impose des conditions techniques avant les prêts (par exemple, un abri pour les animaux). Si le paysan est d'accord avec ses conditions, ZOA accorde le prêt, sinon il n'y a pas de crédit.

Les équipes de district en lien avec les paysans sont responsables de la gestion du fonds de rotation. Dans un groupe, pour obtenir un autre emprunt, il faut avoir totalement remboursé le pre-

Annexe 2

mier. Le montant du crédit varie de 15 000 à 20 000 kips (1\$ = 925 kips). Le plafond est de 100 \$. Le taux d'intérêt des fonds de rotation est de 30 %. Les conditions de remboursement dépendent des régions.

Actuellement 30 familles bénéficient du projet, on en espère 800 pour un budget de 80 000 \$. Concernant la qualité des remboursements, il est difficile d'en juger car le projet aborde de tout juste la phase de remboursement. A Luang Prabang, le taux de recouvrement est de 95 % pour le projet de l'année dernière.

Quelles leçons retirer de cette expérience ?

– Le groupe est une bonne formule pour stimuler les paysans et créer une sorte de synergie.

– Il est important d'organiser des formations ou des discussions pour bien expliquer les mécanismes du système avant de distribuer des crédits.

– Le premier cycle doit être très souple pour s'adapter à la politique du village.

– Il faut privilégier les remboursements mensuels.

– Une durée d'un an et demi pour un crédit, c'est trop long.

– Il est préférable de sensibiliser à l'épargne quand c'est possible.

– Le problème de la dévaluation du kip a réduit le volume des fonds disponibles.

– Le crédit n'est pas suffisant pour solutionner tous les problèmes.

– Il faut accepter de ne pas accorder du crédit à tous les paysans. Il est important de repérer les leaders dans les communautés et de s'appuyer sur eux pour faire passer les recommandations.

– Il semble difficile de pratiquer une activité de crédit avec certaines communautés, car il y a trop d'inégalités. Les réfugiés ont trop l'habitude du don, ce qui n'est pas compatible avec le crédit.

Résumé de l'intervention de monsieur Saroeun sur les activités d'Acleda au Cambodge

Acleda (Association of Cambodian Local Economic Development Agencies) est une ONG khmère, créée en janvier 1993, avec le soutien du Pnud et du BIT, et reconnue par les autorités cambodgiennes. Elle reçoit aussi l'aide du gouvernement des Pays-Bas, de l'Union européenne, de la Caisse française de développement, etc. Elle est indépendante et son personnel de 80 personnes est réparti sur huit provinces et la capitale.

Suite aux années de guerre qui ont affaibli le pays, de nombreuses personnes plus ou moins pauvres se sont lancées dans la micro ou la petite entreprise parce que cela ne nécessitait pas beaucoup de moyens en capital, en connaissance technique, en savoir-faire et qu'il semblait faci-

le de dégager chaque jour des bénéfices pour satisfaire aux besoins quotidiens. Or si certains entrepreneurs ont réussi, nombreux sont ceux qui ont rencontré et rencontrent des difficultés. L'objectif est d'aider les pauvres à augmenter leurs revenus et donc de participer au développement économique. Son intervention dans l'appui au développement des micro et petites entreprises se concrétise par des actions en matière de formation et de crédit.

Population cible :

- les pauvres ;
- les femmes ayant la charge d'un foyer ;
- les veuves ou veufs ayant plusieurs enfants à charge ;

Résumé des interventions des ONG

- les handicapés ;
- les soldats démobilisés ;
- les entrepreneurs potentiels ;
- les entrepreneurs susceptibles de créer des emplois.

Actions

- identification des opportunités d'affaires ;
- stage de formation à la gestion en micro et petites entreprises ;
- aide au développement des entreprises ;
- octroi de prêt jusqu'à un plafond de 4 000 dollars ;
- création de banques de proximité ;
- faciliter l'accès à des conseils techniques et au crédit pour réduire le recours aux usuriers ;
- faciliter l'accès à des formations pour améliorer le savoir-faire.

Fonctionnement

Acleda a une assemblée générale, un conseil d'administration, un comité exécutif et du personnel spécialisé pour les formations. Les bureaux des provinces ont un administrateur, un chef d'équipe et du personnel compétent en matière de finance et de gestion des micro et petites entreprises. Au niveau local, chaque bureau a un comité de conseil qui regroupe des représentants des autres organisations compétentes sur les thèmes d'intervention.

Acleda en quelques chiffres

♦ *Services financiers pour les micro et petites entreprises du 1/02/93 au 1/10/95 :*

- nombres de clients : 7780 ;
- montant des prêts par provinces : de un peu plus de 50 000 dollars pour la province de Takeo à plus de 350 000 dollars pour la province de Siem Reap ;
- nombres total de prêts : 8981 ;
- les femmes bénéficient des prêts à 89 % ;
- taux de recouvrement : 96 %.

♦ *Aide aux petites entreprises du 1/02/93 au 1/10/95 :*

- total des clients : 3589 ;
- 68 % des stagiaires sont des femmes ;
- 71 % des prêts sont donnés à des femmes ;
- 41 % des prêts servent à la création d'entreprises et 59 % à la croissance.

♦ *La répartition des crédits est la suivante :*

- 40 % pour la production ;
- 20 % pour les services ;
- 16 % pour le commerce ;
- 23 % pour l'agriculture ;
- montant total des prêts : un peu moins de 1,5 million de dollar ;
- montant moyen des prêts : 630 dollars ;
- taux de recouvrement : 95 %.

♦ *Aide aux micro entreprises du 1/06/93 au 1/10/95 :*

- nombre total de clients : 4191 (dont 99 % de femmes) ;
- montant total des prêts : un peu plus de 273 000 dollars ;
- montant moyen des prêts : 40 dollars ;
- taux de recouvrement : 95 %.

Résumé de l'intervention de monsieur Stan Dick, sur les activités du Forum épargne-crédit au Viêt-nam

Créé en juin 1993, le Forum sur l'épargne et le crédit de Hanoï réunit des représentants d'ONG, d'organisations d'aide bi et multilatérale, d'organisations de masse et d'institutions gouvernementales. Les objectifs de ce groupe sont de partager des informations, d'organiser des réunions pour discuter certains points liés au crédit et d'influencer la politique d'intervention du gouvernement et des bailleurs en matière de crédit rural et d'épargne. Les activités du forum sont de plusieurs nature :

Des réunions mensuelles

Une réunion mensuelle est organisée. Généralement une personne présente un sujet. Il s'en suit une discussion. Les sujets déjà abordés sont :

- la création de banques dont les actionnaires seraient les pauvres ;
- la détermination d'un plan de remboursement approprié ;
- les aspects macro-économiques du crédit, de l'épargne et de l'investissement ;
- le processus de différenciation socio-économique au Viêt-nam ;
- l'attribution des terres, les pertes et la dette au Viêt-nam ;
- la transposition de l'expérience de la Grameen Bank au Viêt-nam ;
- la question de la pérennité et de l'institutionnalisation.

Le regroupement d'informations et de données

Les membres du forum financent et contribuent à alimenter une activité de compilation des informations détaillées sur les projets d'épargne et de crédit au Viêt-nam.

Actuellement on estime que 70 % à 80 % des projets sont ainsi « fichés ». La base comprend

des données sur 59 projets, ce qui représente un montant de prêt d'un peu moins de 1,8 million de dollars US pour 67 125 emprunteurs. La taille moyenne des groupes est de 10,6 personnes. Près de 60 % de ces projets ont une composante épargne.

Stages et partage d'informations

Deux sessions de formation d'une semaine ont été organisées pour des responsables de projets d'épargne et de crédit. Des tables rondes ont été aussi tenues pour permettre aux responsables de projets de discuter sur certains points et de partager leurs expériences.

Le lobbying

Le Forum sur l'épargne et le crédit a été un moyen par lequel les organisations pouvaient influencer sur la politique du gouvernement et des organisations multilatérales en matière de crédit rural. Par exemple les organisations se sont réunies pour :

- rencontrer des représentants de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement, du Fida, etc., pour discuter des politiques de crédit ;
- faire une réponse collective à une étude de faisabilité du Fida ;
- rencontrer le directeur de la Banque des pauvres pour connaître le fonctionnement de cette nouvelle structure ;
- dresser une liste des principes d'épargne et de crédit et des leçons tirés des projets.

La recherche

Une bibliographie commentée sur le crédit et l'épargne en général et au Viêt-nam en particulier a été créée. Les rapports et évaluations des projets circulent entre les organisations.

Quelles sont les leçons retirées de l'expérience des ONG au Viêt-nam ?

1. La demande de programme de crédit et d'épargne est importante dans les pays en voie de développement. L'exigence à laquelle doit répondre ces programmes est d'atteindre un grand nombre d'emprunteurs. Les programmes qui ne touchent qu'un nombre réduit d'emprunteurs ne peuvent pas atteindre un impact significatif ou un bon rapport coût-efficacité.

2. Les pauvres sont demandeurs de crédit. Ils remboursent plutôt bien leurs emprunts. De plus les pauvres ne sont pas trop sensibles aux taux d'intérêt, ce qui compte pour eux c'est d'avoir accès facilement et rapidement au crédit.

3. Pour aider les pauvres, une institution ne doit pas exiger de garanties ni de caution.

4. La meilleure façon d'aider les pauvres est de leur proposer des petits prêts.

5. Il est préférable de fournir des petits crédits aux femmes.

6. Les emprunteurs doivent décider eux-mêmes quel usage ils doivent faire du crédit.

7. Les prêts sont mieux utilisés quand les emprunteurs ont une expérience dans l'activité qu'ils veulent financer. Quand une nouvelle activité est introduite, on peut compter sur la communauté pour s'autoformer plutôt que de compter exclusivement sur l'aide extérieure.

8. Préférer les remboursements progressifs et réguliers.

9. Fournir aux emprunteurs des contrats écrits et des carnets de bord. Le support écrit évite de nombreuses erreurs.

10. Les programmes de crédit, parce qu'il y a des transferts de fonds, sont sujet à des erreurs et à des risques. Les risques peuvent être réduits si des règles claires de fonctionnement sont établies pour l'octroi et le refus des crédits.

11. Pour être efficace, un programme de crédit doit avoir une comptabilité et un système de suivi rigoureux.

12. Un programme de crédit peut et devrait couvrir ses frais : fonctionnement, fonds de garantie.

13. Il faut encourager l'épargne en complément du crédit pour pérenniser les systèmes.

14. Instaurer un système pour encourager les remboursements à temps et des pénalités en cas de retard.

15. Le taux de recouvrement ne doit pas être inférieur à 97 %. En dessous de 95 %, il faut sérieusement analyser les problèmes.

16. Dans tout système, il faut anticiper et prévoir comment il doit fonctionner en cas de sinistres naturels.

17. Les taux d'intérêt doivent être ceux du marché. C'est une condition pour assurer la pérennité du système et éviter que les prêts ne profitent à ceux qui n'en ont pas besoin.

18. Pour assurer leur pérennité, les systèmes doivent rechercher des liens avec le système financier formel.

19. Un programme de crédit est comme un muscle : plus on l'utilise plus il se développe.

Liste des participants

République démocratique et populaire lao

M. Khamvay PHOMMAHAXAY cabinet du Premier ministre
M. Daopheng PANGNASITH comité du Plan et de la coopération

Banque de la RDP lao

M. Vannakhone PHOMMASTHIT directeur de l'Administration
M. Sawaeng SENGSAVANGVONG directeur du crédit
M. Leuane VONGPHRANAKHORN directeur du personnel
M. Sangthong KEOMANIVONG
M. Boutern KEONILANVONG
M. Oudom PHOMMAHAVONG direction du personnel

Banque de promotion agricole

M. Khamdy THILAKOUNE directeur général
M. Sacksy THAVONE
M. Sounethone SOUPHOMMAVONG
M. Somsy THITPHA
M. Phounesine VONGDOUANGCHANE
Mme. Phetsamay SIDACHANH
M. Vilay SYPHAPHONG Banque pour le commerce extérieur lao
M. Bounpone PHOUTHAVONG banque Sethathirath
M. Phoukhanh SENGSOIRIGNETH banque Nakhonluang
M. Bounleua SINXAYVORAVONG ministère des Finances

Ministère de l'Agriculture

M. Phouvong PHOMMALYSACK cabinet du ministre
M. Khamsing PHOMMAVONG département de l'Irrigation
M. Bounlam KHONESAVANH département du Développement rural
M. Oudomsack VILAYLACK département de la Forêt et de l'environnement

Représentants de l'Union des Femmes Lao

M. Boualong SAYAVONG BPA de Luang Prabang
M. Bounlom PHONGCHALEUNE Banque Lane Xang de Luang Prabang
M. Kongsy THONGPHOUVONG BPA de Xayaboury
M. Bounsy THANOUSING BPA d'Oudomxay
M. Khounesamay VORALAT BPA de Bokéo

Liste des participants

M. Bounlat LOUANGXAY	BPA de Luang Namtha
M. La SYTHONG	Banque Aloun May de Xieng Khuang,
M. Khamla RATSAVONG	BPA de Xieng Khuang
M. Setha KAYAVANH	BPA de la Province de Vientiane
M. Nouaneta KEOMANY	BPA de Savannakhet
M. Thasane SOUTHICHACK	BPA de Savannakhet
M. Phouvong SINGHALATH	Banque lao May de Savanakhet
M. Vouthy LEUANVILAYVONG	BPA de Bolimkhamxay
M. Kongphonh PHANTHAPANGNA	BPA de Paksé
M. Khammane PHETMYSAY	BPA de Paksé
M. Bounthavy KHAMVILAY	Banque Pak Tai de Paksé
M. Sengsavat INTHAPHANIT	BPA de Saravane
M. Gnouay PATHOUMMADY	BPA de Khammouane

Cambodge

M. DAUBAN Sylvain	conseiller technique auprès du CCRD
M. DEMOUSTIER Patrice	chef du projet Gret
M. HO Tea Eav	directeur du comité de Crédit rural et décentralisé
M. Mik KAO	responsable technique du projet Gret/Minagri
M. NORIN	représentant de la Banque nationale
M. SAROEUN Vann	représentant de l'ONG khmère Acleda

Myanmar

M. OHN LWIN	directeur général adjoint de la MARDB
-------------	---------------------------------------

Viêt-nam

M. CAM Hieu Kien	directeur de la Banque agricole du Viêt-nam
M. DICK Stan	représentant du forum des ONG
M. DOAN Huu Tue	représentant des caisses populaires
M. KLEBERT Christian	chef du projet Gret
M. LE Dui Binh	représentant du département "Gestion du crédit" à la Banque centrale
M. NGUYEN Van Tan	directeur de la Banque des pauvres

France

M. DAUBERT Pierre	expert crédit du Gret
M. GENTIL Dominique	expert crédit de l'Iram
M. de LAMBERTERIE Jean	directeur de l'agence Caisse française de développement

Annexe 3

Melle LESERRE Nathalie	Gret
M. LIMON	conseiller de coopération culturelle, scientifique et technique
M. PEUTOT Yves	CCL

Autres

Monsieur l'ambassadeur du Royaume du Cambodge
Monsieur l'ambassadeur de la République démocratique fédérale du Myanmar
Monsieur l'ambassadeur des Pays-Bas
Monsieur l'ambassadeur de la République socialiste du Viêt-nam
Monsieur le représentant de la FAO
Monsieur le représentant de l'Union européenne

<i>Pnud</i>	M. BAROIS Hervé Mme de BOER Moniek M. HOUPENG M. KHAN Shakeeb
<i>Sihom Rehabilitation Project</i>	M. SAYSAVATH Bounlay M. THIRAJ Bounsoune Mme VAN DEN BRINK Nild
<i>Sirap</i>	Mme PHENGKHAY Chansamone Mme RODENBURG Hermien

Organisations non gouvernementales

Action Nord-Sud	M. BERNARD Hervé
Care International	
Consortium	Mme CHUAOON Chuanpit Melle COSICO Lina M. KHOTPATHOUM Nanong
Ecoles Sans Frontières	Melle VINCENT Gwenaëlle
Lao Development Center	Mme CHANTHAVONG Nang Vieng Savanthong
Quaker	M. Sultan Mme PHOUTHARATH Khamla Mme YOUTITHAM Sumuntha
ZOA	Mme PHAIBOUN Sonksichai Mme VAN DEN BRINK Lénette M. VAN DER LEE Jan

Programme du séminaire

Lundi 30 octobre 1995

- 09:00 **Accueil et ouverture**
– Monsieur le gouverneur de la Banque de RDP Lao
– M. Pierre DAUBERT, expert « crédit », Gret
- 10:00 **Introduction au séminaire**
M. Pierre DAUBERT
- 10:30 **Problématique globale du crédit**
M. Dominique GENTIL, expert « crédit », Iram
- 13:30 **L'organisation du système bancaire en RDP lao**
M. Sawaeng SENGSAVANGVONG, directeur-adjoint du département
crédit de la Banque de la RDP lao
- 13:50 **Les activités et l'organisation de la Banque de promotion agricole (BPA)**
M. Khamdy THILAKOUNE, directeur général de la Banque de promotion agricole
- 14:10 **L'activité de la BPA dans une province. Cas pratique : Luang Prabang**
- 14:30 **Présentation de projets**
– M. Houpheng, directeur national du projet Pnud
 « Petite irrigation dans les provinces d'Oudomxay et de Luang Namtha »
– Melle Cosico, Consortium
– M. Jan VAN DER LEE, ZOA
- 15:30 **Discussion**

Mardi 31 octobre 1995

- 8:30 **La Banque agricole du Viêt-nam**
M. Hieu Kien CAM, vice-directeur de la Banque agricole du Viêt-nam
- 8:55 **La Banque des pauvres**
M. Van Tan NGUYEN, vice-directeur de la Banque des pauvres
- 9:20 **Les caisses populaires de crédit**
M. Duy Binh LE, représentant du département Gestion de crédit
de la Banque centrale.

Programme du séminaire

9:40	Présentation des projets ONG M. Stan DICK, représentant du forum des ONG
10:00	Le projet Gret/programme Fleuve Rouge M. Christian KLEBERT, chef du projet Get à Hanoi
10:30	Discussion
	La situation du crédit au Cambodge
13:30	M. Tea Eav HO, directeur du comité de crédit rural et décentralisé (CCRD)
14:00	M. Sylvain DAUBAN, conseiller technique auprès du CCRD
	Présentation des projets ONG
14:30	M. Patrice DEMOUSTIER, chef du projet Gret à Phnom Penh
14:50	M. Vann SAROEUN, représentant d'Acleda
15:30	Discussion

Mercredi 1 novembre

8:30	Présentation de la situation au Myanmar M. Ohn LWIN, directeur général adjoint de la MARDB
09:00	Discussions, débats et synthèses autour de thèmes clés Animateur : M. Dominique GENTIL
10:30	Suite des discussions, débats et synthèses
13:30	Suite des discussions, débats et synthèses
16:30 - 17:00	Clôture du séminaire

Adresses utiles

♦ **Comité de Coopération avec le Laos (CCL)**

Christophe Jacqmin, directeur du CCL
4 rue Clairant 75 017 Paris, France.
Tél : (33 1) 44 85 74 60. Fax : (33 1) 44 85 74 61

Frédéric Banda, représentant du CCL
BP 4791 Vientiane, RDP Lao.
Tél : (856) 21 41 26 01. Fax : (856) 21 41 31 62

♦ **Institut de Recherche et d'Application des Méthodes de développement (IRAM)**

Dominique Gentil
49 rue de la Glacière 75013 Paris, France.
Tél : (33 1) 44 08 67 67. Fax : (33 1) 43 31 66 31

♦ **Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques (GRET)**

Pierre Daubert
213 rue La Fayette 75010 Paris, France.
Tél : 33 1 40 05 61 61. Fax : 33 1 40 05 61 10 (ou 11).

♦ **Banque de la République démocratique populaire lao**

rue Yonnet, BP 19, Vientiane, RDP Lao
Tél : (856) 21 21 31 09, 21 21 31 10. Tlx : 4304 BNL-VTE-LS.
Fax : (856) 21 21 31 08.



Mr Dominique Gentil, credit expert, IRAM



Mr Bousbong Souvannavong, Governor of the Lao PDR Bank



Mr Khamdy Thilakoune, Director of the Agricultural Promotion Bank, Laos



Mr Sawaeng Sewgsavangvong, Vice-Director of credit, Lao PDR Bank



Mr Gnouy Pathoummady, Agricultural Promotion Bank, Khammouane, Laos



Mr Houpheng, UNDP, Laos



Mr Nguyen Van Tan, Vice-Director of the Bank for the Poor, Vietnam.



Mr Cam Hieu Kien, Vice-Director of the Vietnam Bank for Agriculture



Mr Le Dui Binh, Representative of the Credit Management Department of the Central Bank, Vietnam



Mr Stan Dick, Representative of the NGO Forum, Vietnam



Mr Doan Huu Tue, Representative of the People's Credit Union, Vietnam



Mr Christian Klébert, GRET Project Manager, Vietnam



The Vietnamese Delegation



Mr Sylvain Dauban, Technical Advisor of the CCRD, Cambodia



Mr Tea Eay Ho, Director of the CCRD, Cambodia



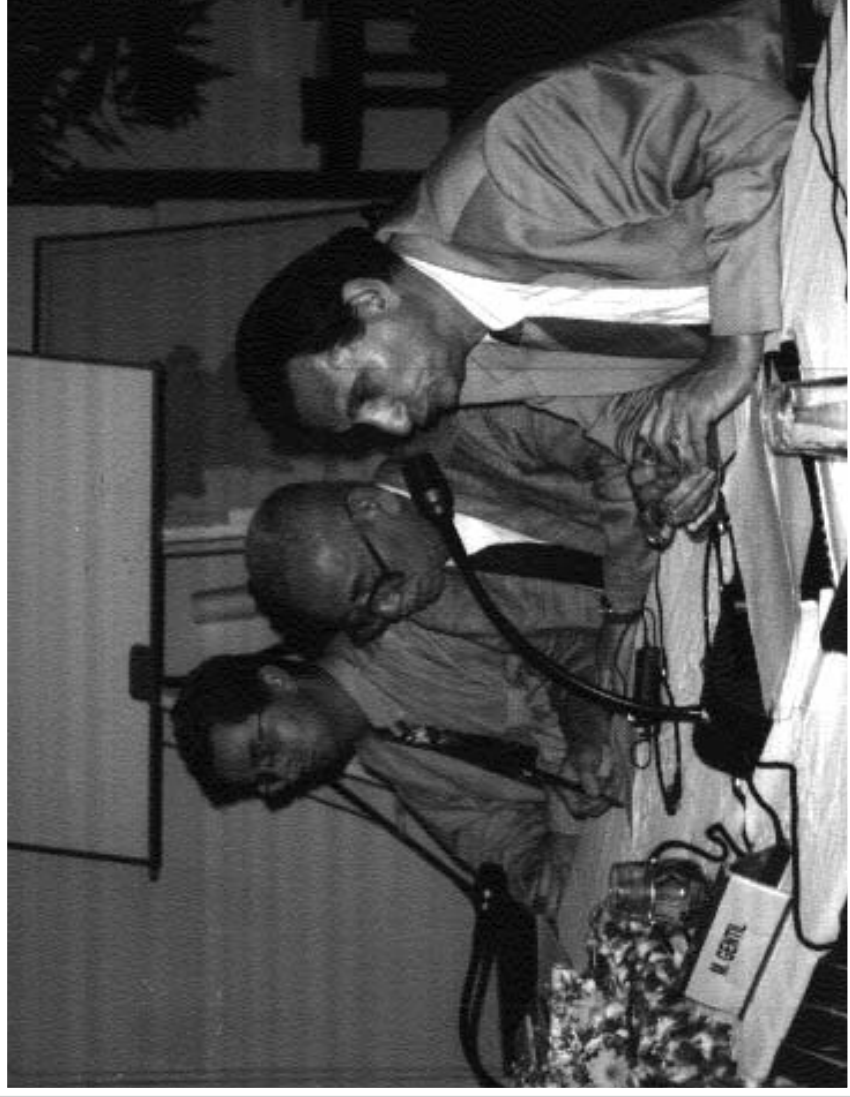
Mr Patrice Demoustier, Gret Project Manager, Cambodia



Mr Yann Sareoun, representative of the Khmer NGO Aclada, Cambodia



A part of the Cambodian delegation



M. Pierre Daubert, credit expert, GRET. Mr Bousbong Souvannavong, Governor of the Lao PDR Bank.
Mr Dominique Gentil, credit expert, IRAM.



Mr Ohn Lwin, Deputy General Manager
of MARDB, Myanmar



A general view of the assembly